

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
  M. PIERRE ANDRÉ, commissaire  
  Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE  
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 2**

Séance tenue le 3 mai 2005, 13 h 30  
Hôtel-Motel Le Château  
30, rue Eli-Rochefort  
Port-Cartier

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 3 MAI 2005 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE: .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	4
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MICHEL GIGNAC.....	6
DANIEL GIRARD.....	18
REPRISE DE LA SÉANCE .....	33
BERNARD LYNCH.....	34
ALBERT BOULIANE .....	42
GUY FORTIN.....	48
DAVID TRUDEL .....	56
BRIEG CAPITAINE .....	60
MICHEL GIGNAC.....	71

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5           Bon après-midi! Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand à vous, les gens dans la salle, de même qu'à ceux qui nous écoutent par l'entremise d'Internet.

10           Je suis Claudette Journault, je préside cette commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cette commission est également constituée de madame Christiane Courtois et de monsieur Pierre André.

15           Alors, la commission est accompagnée aussi par une équipe. Il y a deux analystes, monsieur Mathieu St-onge et monsieur David Boudreault. C'est madame Danielle Dallaire qui agit comme coordonnatrice du secrétariat de la commission et madame Louise Bourdages, conseillère en communications, elle est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias.

20           L'organisation technique est assurée par les Services gouvernementaux. Le responsable est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien du son. C'est madame Lise Maisonneuve qui est sténographe officielle et elle est chargée de faire les transcriptions, et ses transcriptions commenceront à être déposées dans les centres de consultation à compter du 13 mai.

25           Comme on l'a expliqué hier, l'audience publique est organisée en deux parties. La première partie est d'abord consacrée à recevoir de l'information mais, aussi, vous pouvez en profiter pour échanger, pour présenter votre point de vue, c'est reçu, et ça permet aux gens de réfléchir sur des propositions qui pourraient être amenées en première partie, de façon à ce que, en deuxième partie, lorsqu'on parlera ensemble de votre vision de ces aires protégées, bien, chacun ait fait un cheminement.

30

35           Je présente d'abord le calendrier de la première partie. L'audience va se terminer cet après-midi ici, pour ce qui est de Port-Cartier. Sept-Îles, nous allons reprendre demain à compter de 19 h, et le 5 mai en après-midi à compter de 13 h 30 et en soirée à 19 h. Par la suite, nous allons à Fermont le 9 mai, la séance commence à 19 h et, au besoin, le 10 mai, à 13 h 30 dans l'après-midi, selon les besoins.

40           En ce qui concerne les séances qui étaient prévues à Uashat et Mani-Utenam, elles ont été annulées. Nous avons fait des représentations auprès des communautés et nous avons eu hier après-midi la réponse du Conseil de bande à l'effet qu'ils ne délégueraient pas de personne-ressource pour participer à la première partie de l'audience publique.

45 Alors ils sont, bien sûr, invités à participer aux séances qui se tiendront à Sept-Îles notamment et à travailler avec nous et avec la collectivité. Nous recevons, comme vous le savez, les questions par l'entremise de la Web diffusion. Également, nous recevrons les questions par écrit. Nous allons pouvoir les acheminer et, dans la mesure du possible, obtenir les réponses dans les plus brefs délais, nous avons demandé la collaboration des participants dans ce sens.

50 Alors, la deuxième partie de l'audience publique va se dérouler à compter du lundi le 13 juin. Alors, pour les modalités de participation pour les lieux, ça vous sera confirmé par la suite, par voie de communiqué. Mais pour y participer, j'explique brièvement comment nous proposons de travailler ensemble.

55 Alors, la deuxième partie, nous souhaiterions travailler pour ensemble bâtir des convergences. C'est-à-dire que s'il y a des opinions qui divergent ou des solutions qui ne sont pas tout à fait les mêmes, par exemple, ce serait intéressant qu'on puisse échanger et que les participants puissent échanger entre eux.

60 Alors, dans ce sens-là, nous vous demandons de préparer un mémoire et de nous le faire parvenir, si possible, la date limite le 3 juin. Si ça vous est impossible de le faire parvenir complet, tout au moins nous faire parvenir les grandes lignes de votre mémoire et les messages principaux que vous comptez y livrer, quitte à les développer un petit peu plus tard dans la semaine du 6 juin. Mais, au plus tard, il faut avoir les mémoires le 8 juin entre les mains.

65 À partir de ces mémoires-là, la commission va les examiner et elle va vous convoquer aussi aux séances sur des thématiques qui se tiendront à partir du 13 juin. Alors, là, ça va être des ateliers et les gens pourront présenter brièvement leur point de vue sur des thèmes en particulier, et on va permettre les échanges.

70 Comme nous l'avons dit hier, nous allons tenter de déposer le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au cours du mois de septembre prochain. Alors, le registre est toujours ouvert. Le questionnement aussi par Internet est possible.

75 En ce qui concerne le questionnement que nous avons reçu hier par voie d'Internet, les réponses ont été fournies en cours de séance. Alors, il n'y aura pas de questions particulières qui vous seront adressées de part et d'autre. Vous allez pouvoir trouver les réponses, les Internautes, dans les transcriptions aussi, si vous avez raté une partie de la séance d'hier.

80 Alors sans plus tarder, nous allons demander d'abord au ministère proposeur de bien vouloir s'identifier, présenter son équipe. S'il a des documents à déposer. Également, de nous dire ce qu'il attend du public, des participants à l'audience publique concernant cette

consultation et justement, le cheminement qui suit l'audience publique, quel est-il.

85 **M. PIERRE BERTRAND :**

90 Merci, madame la présidente. Pierre Bertrand, je suis le porte-parole pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis accompagné de François Brassard, qui est le chef de division à la Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs au ministère; monsieur Olivier Bérard, chargé de projet dans la même équipe; et madame Marilou Tremblay qui est une coordonnatrice régionale à la Direction régionale de l'analyse et l'expertise de la Côte-Nord pour le dossier des aires protégées.

95 Nous n'avons pas d'entrée de jeu de nouveau document à déposer cet après-midi. Nous travaillons actuellement, il y a une personne à Québec et certains autres membres de l'équipe travaillent sur la préparation d'un document demandé hier concernant la réserve Port-Cartier–Sept-Îles, les informations fauniques et écologiques. Alors, c'est en cours de production. Je n'oserais pas vous avancer un moment précis pour le dépôt, mais ça devrait se faire rapidement. Cette semaine que m'ont confirmé mes collègues.

100 À votre question ce que le ministère attend de ces séances, de cette consultation, bref, nous voulons vraiment connaître l'opinion des utilisateurs. Nous voulons vraiment connaître l'opinion des gens du milieu. Nous sommes très ouverts à modifier, suite à des suggestions des gens, modifier soit les limites, soit les interventions que nous proposons au niveau de la conservation, soit au niveau des conseils de conservation. Bref, nous sommes très ouverts à prendre connaissance et à analyser les demandes et les besoins des gens et ce, pour bonifier notre projet, nos projets d'aires, pour qu'ils soient le plus représentatifs de projets de développement durable.

105  
110 Ce qu'on s'attend, nous, ce qu'on pense, c'est de voir déposés des projets qui sont des projets d'avenir, qui concilient économie, environnement et aspirations sociales. Et on souhaite, par ces audiences, une participation active pour pouvoir nous permettre de proposer au gouvernement les meilleurs territoires possibles, avec les meilleures conditions possibles.

115 Les étapes à venir – vous m'avez demandé les étapes à venir – une fois que vous avez terminé votre commission et que vous avez fait rapport au ministre de l'Environnement – encore un lapsus – notre ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministre, suite aux recommandations et à la lecture du rapport que vous allez lui remettre, il y a ces bonifications-là qui peuvent se faire.

120 Et on l'a mis à l'écran pour les gens de la salle ici, et on passe à l'étape qui est l'étape 4 où nous révisons le projet, nous révisons les territoires, nous révisons les suggestions ou les propositions, et il y a un plan de conservation final qui se rédige. Et, à partir de là, le gouvernement est saisi des projets et doit, de façon finale, décréter ces territoires pour qu'ils

125 n'aient plus le statut de territoires d'aires protégées provisoires, de réserves de biodiversité  
provisaires, de réserves aquatiques provisoires, mais bien de réserves aquatiques créées.

Et là il y a des décrets et, après ça, c'est là qu'on met en place la gestion, comme on a  
proposé au cours de la soirée hier, c'est là qu'on met en place les modalités de gestion par  
130 l'intermédiaire des conseils de conservation. Alors, c'est à peu près les étapes.

Si je voulais vous donner un échéancier, ce n'est pas évident de répondre à cette  
question-là de façon précise. Comment dire, il n'y a pas encore actuellement au Québec de  
territoire décrété de façon définitive. On sait qu'il y a eu des étapes comme celle-ci qui ont eu lieu  
135 il y a déjà près de deux ans pour le territoire des Monts Groux et de l'Île René-Levasseur, et ces  
territoires-là ne sont pas encore décrétés. Souvent, il y a des interventions légales et territoriales  
à faire. On pense au schéma d'aménagement avec les MRC; on pense aussi à toute la  
préparation des documents légaux.

140 Normalement, la loi indique que les projets doivent s'effectuer et se terminer à l'intérieur  
d'un délai de quatre ans. Alors, c'est ce qui est dans la loi. Mais si je ne m'abuse – mes  
collègues me reprendront – il y a une possibilité de prolonger de deux autres années. Alors, ça  
peut aller jusqu'à six ans entre le moment où le gouvernement décrète ou met en réserve des  
territoires par décret et les décrets de façon définitive, ça va entre quatre ans et six ans lorsqu'il y  
145 a un délai supplémentaire.

Je vais passer la parole à François Brassard qui a quelques indications supplémentaires.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

150 Madame la présidente, en fait, comme le disait mon collègue Pierre, il y a une période de  
quatre ans et on souhaite réaliser, arriver au statut final à l'intérieur de cette première période-là  
prévues par la loi. Ce qui peut paraître long, mais ce qui est relativement court si on compare aux  
projets de parcs qui, historiquement, pouvaient prendre dix ans ou à nos projets de réserves  
155 écologiques aussi qui pouvaient s'étaler sur une dizaine d'années.

Ça fait qu'on essaie avec cette nouvelle loi-là de créer une nouvelle dynamique où, à  
l'intérieur de quatre ans, ce qui est relativement court vis-à-vis des anciens statuts, on crée de  
nouvelles aires protégées. Alors, c'est la marge de manoeuvre qu'on a.

160 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Du côté des personnes-ressources, bienvenue?

165 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Bonjour, madame la présidente! Mon nom est Sébastien Desrochers. Je suis du

170 ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je suis accompagné cet après-midi de monsieur Donald Gingras, qui est chef des unités de gestion Sept-Îles–Havre Saint-Pierre–Anticosti de Forêt Québec; monsieur Conrad Drolet, qui est directeur régional de la Côte-Nord pour le secteur du Territoire; et également madame Johanne Labonté qui travaille au bureau régional pour Faune Québec. Ces personnes-là pourront répondre, au besoin, aux questions.

175 Et comme document supplémentaire, tel que demandé par la commission, nous déposons cet après-midi une carte pour les secteurs des habitats pour le caribou. Alors, je céderais la parole à madame Labonté pour qu'elle puisse vous expliquer un petit peu le contenu de cette carte-là.

180 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire, madame la commissaire. Vous pouvez voir à l'écran ici en salle la carte qui s'intitule: carte 6, secteurs d'intérêt ciblés pour le plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier sur la Côte-Nord.

185 Donc, ce qu'on voit sur cette carte-là, ce sont des grands secteurs qui sont en mauve où, à partir des informations dont on disposait il y a environ deux ans de cela, toutes les informations de localisation de caribou et d'utilisation historique du territoire dont on disposait, on a ciblé ces secteurs-là pour travailler sur un plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Vous pouvez constater, c'est sur l'ensemble de la Côte-Nord, à l'intérieur des aires communes forestières.

190  
195 Donc, on voit aussi sur la carte trois des quatre aires protégées qui font l'objet de l'audience cet après-midi, soit l'aire protégée de la Pasteur, de la Moisie et de Bright Sand. L'aire protégée de Gensart se trouve plus au nord. Elle est à l'extérieur des aires communes forestières, donc elle n'est pas illustrée sur cette carte-ci.

200 Au sud de la carte, on voit un trait en mauve, qui est un trait horizontal et qui prend une tangente environ à 45E vers le sud. C'est la limite sud où on a décidé à Faune Québec de travailler au niveau du plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Ça représente à peu près la répartition actuelle du caribou forestier. Plus au sud de ça, nos stratégies d'aménagement sont plus orientées sur l'orignal tandis que, au nord de ça, on travaille plus au niveau de l'espèce caribou forestier.

205 Vous remarquez aussi qu'il y a un trait autour de l'Île René-Levasseur. L'Île René-Levasseur est exclue du plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier. D'après les récents inventaires qui ont été réalisés, il y avait une dominante d'orignal sur ce milieu-là, donc ça a été une décision qui a été prise suite à de nombreuses discussions.

**LA PRÉSIDENTE :**

210

Pour la Société des établissements de plein-air du Québec?

**M. JEAN BOURQUE :**

215

Jean Bourque, représentant de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles. On n'a pas de document à déposer.

**LA PRÉSIDENTE :**

220

Merci. Alors, le registre est ouvert. Il y a une personne inscrite pour le moment, c'est monsieur Michel Gignac.

**M. MICHEL GIGNAC :**

225

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

230

Bonjour!

**M. MICHEL GIGNAC :**

235

Michel Gignac, membre du conseil d'administration local de la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles. On l'appelle communément le CAL de la réserve. Ça fait depuis qu'on a fondé le CAL que je suis là-dedans. J'ai été président pendant sept ans environ et ça fait quelques mois j'ai remis la pôle à un autre membre du conseil.

240

Ma question, j'aimerais avoir un éclaircissement sur la question que j'ai posée hier. On a un projet de biodiversité sur le lac Pasteur, qui fait partie présentement de la réserve. Lorsque ça va être accepté comme réserve de biodiversité, est-ce que ça va être exclu de la réserve?

**LA PRÉSIDENTE :**

245

D'accord. Monsieur Bertrand.

**M. PIERRE BERTRAND :**

250

Madame la présidente, les deux statuts peuvent légalement demeurer en force et c'est ce qu'on souhaite. La réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles va demeurer, son statut va demeurer même si la partie décrétée en réserve de biodiversité voit le jour. Les deux statuts



peuvent – et la loi le prévoit – les deux statuts peuvent très bien être en superposition. Monsieur Brassard va peut-être apporter quelques éléments.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

255

Tout à fait. Je suis d'accord avec mon collègue tout à fait. Les deux statuts sont superposables. On peut les superposer. Par contre, quand on fait une réserve de biodiversité, il pourrait y avoir, madame la présidente, des modalités plus particulières, spécifiques à une réserve de biodiversité, qui sont plus sévères que la gestion courante qui se fait dans une réserve faunique. Ça, il faut bien le comprendre et c'est important que le public le sache.

260

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. Peut-être en complément à la question de monsieur Gignac, j'aimerais savoir de la part du promoteur, parce que le lac Pasteur, la réserve qui est projetée, il y a différents statuts qui sont en superposition dans cette réserve-là, si je ne me trompe pas. Je pense que c'est une réserve à castor aussi. Donc, qui avait le statut de réserve faunique. Et je ne sais pas si le statut de réserve forestière est toujours valide aussi? Qu'est-ce qui arrive de ces différents statuts?

265

270

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

La vision qu'on en a actuellement, pour ce qui est des statuts de réserve faunique et de réserve à castor, quand on superpose par-dessus à ça une réserve de biodiversité comme on le fait actuellement, c'est qu'il y a une compatibilité des activités. C'est-à-dire que la chasse, la pêche, le piégeage qui sont prescrits et qui sont admis dans ces différents statuts-là sont tout à fait compatibles avec notre statut de réserve de biodiversité.

275

Et je le disais hier, et je le répète aujourd'hui, le regard qu'on jettera comme gestionnaire de la biodiversité à notre ministère du Développement durable, c'est de se poser est-ce que les activités humaines à l'intérieur de cette réserve de biodiversité là ont un impact significatif sur la biodiversité, sur les espèces fauniques et floristiques. Et s'il n'y a pas de problème, on n'interviendra pas pour limiter les activités. C'est dans ce sens-là.

280

Pour ce qui est de la réserve forestière, c'est une bonne question. J'aimerais peut-être entendre nos gens du ministère des Ressources sur ça.

285

**M. DONALD GINGRAS :**

Madame la présidente, une réserve forestière, c'est un territoire forestier où il n'y a pas de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui sont alloués. Donc, c'est comme par ville. La réserve de Pasteur a le statut, on pourrait dire, de réserve forestière, en

290

vertu de notre *Loi sur les forêts*.

295 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Donc, je comprends que ça demeure.

**M. DONALD GINGRAS :**

300

Présentement, oui. Ça a le statut de réserve forestière étant donné que ce n'est pas couvert par un CAAF, un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

305

Pour ce qui est de la réserve à castor, donc je comprends aussi que le statut demeure mais qu'il y a une certaine harmonisation des activités qui doit se faire. Comme la réserve à castor, on sait que c'est les Autochtones qui ont des droits exclusifs de piégeage, est-ce que ces gens-là participent soit au niveau – peut-être que c'est monsieur de la SÉPAQ qui pourra répondre – est-ce qu'ils participent présentement au comité, au conseil d'administration de la SÉPAQ?

310

**M. JEAN BOURQUE :**

C'est-à-dire que les Autochtones sont sur le conseil d'administration local mais n'y participent pas. Ils ont un siège mais ils ne participent pas.

315

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

D'accord. Alors, l'harmonisation des activités se fait comment, à ce moment-là?

320

**M. JEAN BOURQUE :**

Pour le piégeage?

325 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Oui?

**M. JEAN BOURQUE :**

330

Ah! bien, ils fréquentent le territoire comme pour pratiquer des activités traditionnelles. Entre autres, pour la trappe. Mais je pense que mes collègues de la Faune sont plus en mesure de répondre à cette question.

335 **M. MICHEL GIGNAC :**

Ils font qu'est-ce qu'ils veulent sur le territoire. Ils étaient là avant la SÉPAQ.

340 **M. JEAN BOURQUE :**

Mais pour revenir peut-être aux Autochtones, c'est qu'il y a quelques familles qui utilisent le territoire pour pratiquer des activités ancestrales, entre autres la trappe. Mais ils n'ont pas de permission à nous demander.

345 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

350 Est-ce que l'utilisation du territoire par les Autochtones, elle est documentée? Parce qu'on a vu hier que vous avez présenté une carte, suite à une question de quelqu'un du public, mais c'était une carte qui concernait surtout la rivière Moisie. Est-ce que dans le secteur du lac Pasteur, c'est documenté?

**M. PIERRE BERTRAND :**

355 Oui, madame la commissaire. Nous avons tenu quatre rencontres avec la communauté de Uashat-mak-Mani-Utenam. À chacune des occasions, on a eu des discussions. Il y a eu échange d'informations. Il y a eu dépôt d'études, d'analyses, de rapports de la part des gens de la communauté et ils sont bien au fait, et lors de ces rencontres, ils nous ont souvent fait part d'utilisation par les familles et on en a tenu compte dans nos délimitations.

360 Je me souviens à une occasion, les gens nous avaient signifié un territoire particulier pour le bouleau, par exemple. Alors, c'est un exemple où nous on en a tenu compte dans la délimitation. Ils ont déposé des rapports également, comme je disais tout à l'heure, et nous avons tenté dans la mesure du possible de donner suite aux suggestions et recommandations au niveau de la délimitation.

365 Et au niveau de l'utilisation du territoire, on en a discuté et il avait été convenu, un peu comme François Brassard expliquait tout à l'heure, que dans la mesure où les activités de récolte ne mettaient pas en péril une espèce de façon évidente, que les activités pouvaient se poursuivre à l'intérieur d'une réserve de biodiversité. Alors, ça, ça a été bien compris et les échanges ont été  
370 très fructueux à cet égard-là.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

375 J'aimerais savoir aussi, je ne sais pas, peut-être de la part de la SÉPAQ ou de la Faune, si les non-Autochtones peuvent aussi faire du piégeage à l'intérieur de la réserve à castor?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

380 Je pourrais répondre à cette question, madame la commissaire, d'après un avis qu'on a  
obtenu. D'après le Règlement sur les réserves de castor, dans la réserve à castor de Saguenay,  
les Autochtones bénéficieraient de droits particuliers mais non de droits exclusifs, contrairement à  
la réserve à castor de Bersimis où c'est indiqué clairement à l'article 3 que c'est des droits  
exclusifs. C'est l'interprétation de la réglementation qu'on en a et on gère la faune en  
conséquence.

385

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Donc, actuellement, est-ce qu'il y a des non-Autochtones qui exercent des activités de  
piégeage?

390

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Je ne suis pas en mesure de vous répondre de par ma connaissance du dossier du  
piégeage, mais je vais faire les vérifications nécessaires et je vais revenir à la commission à ce  
niveau-là.

395

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Merci.

400

**M. MICHEL GIGNAC :**

Madame la présidente, comme encore éclaircissement, parce que tant qu'on me dit:  
«peuvent», ça ne veut pas dire nécessairement, ça se peut aussi que ça se peut qu'on puisse pas  
continuer à... que ça ne fasse pas partie de la réserve. Moi, je vais vous donner un exemple.

405

On a des lacs qui sont là, qui sont exploités par la réserve sur laquelle on aménage des  
chemins pour aller aux lacs. Est-ce que la réserve va pouvoir continuer à entretenir ces chemins-  
là ou à développer de nouveaux chemins pour aller développer de nouveaux lacs, ou c'est fini?

410

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bertrand.

415

**M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, les activités actuelles seraient maintenues. Les activités de

développement dans la réserve de biodiversité seraient à analyser par le conseil de conservation et, évidemment, en collaboration et en consultation avec nos collègues du ministère des Ressources naturelles, secteur Faune, et avec nous, le ministère, qui serions les gestionnaires de ce territoire-là une fois décrété.

C'est une analyse qui devrait être basée sur des faits scientifiques. On l'a expliqué un peu hier soir. Si le développement d'un nouveau secteur de la réserve de biodiversité amène une activité économique nouvelle – parlons d'ouverture de nouveaux lacs – et que ça ne met pas en péril la biodiversité des espèces en cause et du milieu environnement, il est fort à parier qu'il n'y aura pas de problème, qu'on ne mettra pas en péril cette activité-là.

Si vous me disiez – j'utilise un exemple – que les utilisateurs, le CAL par exemple, proposait d'ouvrir un nouveau secteur de pêche dans la réserve de biodiversité et proposait de l'ensemencement pour augmenter le potentiel faunique sur ce territoire-là, là, il est fort probable et même assez évident que nous ne serions pas en accord avec ça. Parce qu'on a dit au début, et la loi est assez claire là-dessus, ce sont des réserves pour protéger la biodiversité en place, actuelle.

On ne veut pas mettre en péril les activités qui se font actuellement, sportives, si elles ne mettent pas en péril des espèces ou des habitats. Mais si on veut développer au profit d'une activité de récolte et qu'on augmente le potentiel «artificiellement», mais là, ça ne répond plus à notre vision, à la vision de la loi aussi sur la protection de la biodiversité.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bertrand, est-ce qu'on peut envisager de faire des aménagements fauniques, créer de nouveaux habitats sans amener de nouvelles espèces, mais aider les espèces en présence pour croître, ou ça aussi ça ne serait pas permis.

**M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, ce qui serait et seulement ce qui pourrait être acceptable, ce serait de restaurer une population qui serait en péril. Améliorer le potentiel, dans la vision de la loi, ce n'est pas de la protection de la biodiversité. C'est une augmentation artificielle du potentiel.

Et l'ensemble du territoire de la réserve faunique qui n'est pas inclus dans la réserve de biodiversité peut très bien y donner suite. La ZEC environnante aussi, la ZEC voisine aussi. Mais à l'intérieur de la réserve de biodiversité, non, ça ne serait pas une activité qui serait compatible avec la *Loi sur la protection du patrimoine*.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

460            Peut-être sur la même question. Est-ce que des interventions seraient possibles sur la  
Pasteur, juste un peu en amont de la réserve? Ou est-ce que ces interventions seraient limitées  
aussi sur les lacs qui sont situés en amont de la réserve Pasteur. Parce que j'imagine que des  
interventions dans ces milieux pourraient affecter peut-être en aval les populations.

465            **M. PIERRE BERTRAND :**

              Monsieur le commissaire, c'est là que la notion d'impact sur le territoire qui est protégé et  
qu'on va tenter de protéger sera à analyser. Si une intervention, comme vous dites, à l'extérieur  
en amont ou en aval pouvait apporter une implication, une incidence sur les habitats ou les  
470            populations à l'intérieur de la réserve de biodiversité, ça sera une discussion à avoir et on peut  
penser que, s'il y a une influence sur la population de la réserve de biodiversité, nous ne serions  
probablement pas en accord.

              Encore là, c'est un cas d'espèce. C'est un cas de chaque situation. C'est un peu difficile,  
475            mais je tente de vous donner le cadre dans lequel, nous, on travaille actuellement.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

              Peut-être pour me permettre de mieux comprendre la situation, j'aimerais ça, monsieur  
480            Gignac, si vous pouviez me donner un peu plus d'informations sur le CAL. Qui sont les membres  
de ce conseil? Quelles sont ses responsabilités au sein de la réserve?

**M. MICHEL GIGNAC :**

485            Le CAL, on est des gens du milieu. Quand je parle de milieu là, ça représente des  
Autochtones, bien entendu, qui ont un siège là, qui sont plus souvent si ce n'est pas toujours  
absents. On a un représentant des municipalités. On a un représentant de la classe économique.  
On a un représentant de l'Association de la protection de la rivière aux Rochers qui, eux autres,  
gèrent le saumon dans la réserve. On a un représentant de la Chambre de commerce. On a un  
490            représentant Tourisme. Et on a des représentants des différents ministères qui nous... Mais on  
est strictement consultatif et non pas décisionnel.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

495            Et vous êtes consultés sur?

**M. MICHEL GIGNAC :**

              On est consultés sur différents projets, comme on a été consultés sur la réserve de  
500            biodiversité qu'on a, nous autres, en principe donné notre accord. Et mieux que ça, on est

d'accord aussi qu'on aille plus large, le projet élargi, incluant le lac Walker. On ne comprend pas pourquoi que le lac Walker a été enlevé. Ça améliorerait notre 8 % et c'est du gratis là. Ça, c'était ma prochaine question, pourquoi qu'il a été enlevé, madame la présidente.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, elle ne comptera pas. Monsieur Bertrand.

510 **M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, la raison principale et probablement la raison unique de ne pas inclure le lac Walker dans le projet d'agrandissement, c'est simplement pour ne pas nuire au programme de restauration et de mise en valeur du saumon de la rivière aux Rochers.

515 On sait que nos collègues de Faune Québec, depuis plusieurs années, ont un programme d'intervention faunique au niveau du saumon, et notre connaissance de la situation et nos discussions, nos nombreuses discussions avec nos collègues, nous ont amenés à prendre cette décision-là, à proposer cette issue-là pour ne pas mettre en péril le programme d'intervention sur le saumon.

520

Parce qu'on sait que le lac Walker et ses tributaires pourraient éventuellement ou ont déjà été des endroits où on a fait des interventions pour le saumon. Je ne sais pas si mes collègues avaient une certaine intervention plus technique? Non. Je pense que c'est ça.

525 **M. MICHEL GIGNAC :**

530 Madame la présidente, est-ce que monsieur Bertrand sait ça fait combien d'années que l'Association de protection de la rivière aux Rochers n'ensemence pas la rivière? C'est quand est-ce la dernière année qu'il y a eu un ensemencement? Et ils avaient aussi ensemencé le lac Pasteur. Ça fait qu'on a un problème là si on ne peut pas inclure le lac Walker à cause de ça, puis on inclut le lac Pasteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

535 L'intérêt que vous voyez à ce que le lac Walker soit aussi inclus, c'est pour une protection à long terme?

**M. MICHEL GIGNAC :**

540 C'est pour une protection à long terme, puis améliorer internationalement notre image en augmentant notre 8 %.

**LA PRÉSIDENTE :**

545 D'accord.

**M. MICHEL GIGNAC :**

550 Il n'y aura pas d'épinette puis il n'y aura pas de sapin qui va être sur le lac.

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être du côté de monsieur Desrochers?

555 **M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

560 En fait, ça serait peut-être intéressant, madame la présidente, qu'on ait quelqu'un du secteur Faune qui nous explique le projet en question. Donc, ça permettrait à tout le monde de bien comprendre ce qui se passe. On a quelqu'un dans la salle qui pourrait venir l'expliquer, si vous le souhaitez.

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

565 Pour parler de la situation du saumon sur la rivière aux Rochers, dont le lac Walker fait partie du bassin versant, j'aimerais inviter mon collègue, François Barnard, qui est technicien de la faune principal dans le domaine du saumon, à venir faire un petit état de situation si vous permettez.

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

570 Bonjour, madame la présidente! Le projet d'agrandissement, je peux parler tout d'abord un petit peu du projet d'introduction de saumon dans la rivière aux Rochers. La rivière aux Rochers, il y a sept chutes infranchissables pour le saumon dans les dix premiers kilomètres de la rivière à partir de la mer.

575 Et pour faire franchir ces sept obstacles-là au saumon, il y a eu un piège qui a été construit dans les années 70, un piège à saumon, qui est très près d'ici. La chute qu'on voit quand on circule dans la ville de Port-Cartier est très évidente. C'est immédiatement en aval de cette chute-là que le piège est installé.

580 Et les saumons sont capturés là, sont transportés par camion ensuite, dix kilomètres en amont, à un endroit qu'on appelle le pont du huit milles. Et à partir de ce site-là, ils ont accès à l'ensemble du bassin versant de la rivière aux Rochers, incluant la réserve de biodiversité projetée, incluant le lac Walker et ses tributaires en amont, et incluant un autre tributaire



585 important qui est la rivière MacDonald, qui est à l'ouest du lac Walker finalement.

Pour partir ce projet-là à l'époque, il y avait seulement environ deux cents saumons qui fréquentaient le secteur aval de la rivière à ce moment-là. Le piège a été mis en fonction et les montaisons ont augmenté. Je peux peut-être demander à Olivier qu'il illustre un graphique, c'est  
590 la première figure dans la présentation aux Rochers.

Alors, vous voyez sur la figure qui apparaît à l'écran, l'historique des montaisons dans la rivière aux Rochers à partir de l'année 1985 et l'augmentation qui a été subséquente à la mise en production ou à la colonisation des habitats en amont de la chute dont j'ai parlé tout à l'heure, qui  
595 est dans le village.

Alors, l'ensemble du bassin versant a été colonisé. Dans les premières années, vous voyez qu'il y avait environ deux cents saumons qui fréquentaient le secteur en amont, qui empruntaient le piège et, en parallèle de ces montaisons-là qui ont augmenté avec les années,  
600 on a effectué des ensemencements pour coloniser les différentes parties du bassin versant de la rivière avec le saumon.

C'est un projet économique évidemment, parce que le saumon dans cette rivière-là et l'augmentation des populations a permis de développer une industrie de pêche sportive dans la Ville de Port-Cartier, et l'Association de protection de la rivière aux Rochers et la SÉPAQ s'occupent de gérer cette pêche-là.  
605

Ensuite, on a augmenté les populations à des niveaux au-dessus de mille saumons. Ça a pris quand même une quinzaine d'années et puis, actuellement, on est assez stables dans cet ordre de grandeur-là.  
610

Des ensemencements, il y en a eu dans toutes les branches de la rivière. On a même transféré des saumons de la rivière Moisie à l'époque en hélicoptère, qui ont été pris à la passe migratoire Katchapahun – dont on va parler dans d'autres discussions au sujet de l'aire protégée de la rivière Moisie – ils ont été pris là, ils ont été transportés en hélicoptère sous anesthésie dans la rivière Schmon qui, elle, est à la tête du lac Walker, et dans la rivière Gravel qui est la voisine, qui se jette aussi dans le lac Walker.  
615

Ces projets-là ont permis de partir une population dans cette branche, mais ne sont plus existants aujourd'hui parce que le saumon est allé coloniser ensuite ces habitats-là naturellement. Donc, les saumons qui se sont reproduits là, les jeunes saumons se sont en allés en mer. Quand ils sont revenus comme adultes, ils ont été dans ces rivières-là pour se reproduire à leur tour. Il n'y a plus du tout d'ensemencement qui se fait dans le secteur de la rivière Schmon et de la rivière Gravel.  
620

625 Dans le cas de la rivière Pasteur, où est-ce que le saumon n'est pas encore confirmé,

on va aller vérifier cet été, mais le saumon a accès à la rivière Pasteur et au lac Pasteur à l'intérieur de la réserve de biodiversité. Naturellement, on ne peut pas l'empêcher d'y aller parce qu'il peut prendre la branche qui est là tout simplement et y accéder.

630

On a des mentions de saumon en aval de la confluence des deux rivières, de la rivière Pasteur et de la rivière aux Rochers, des chasseurs qui nous ont rapporté ça. Puis on va aller vérifier cet été. Incessamment, il y aura certainement des saumons, si ce n'est pas déjà fait, qui vont coloniser ces habitats à leur tour.

635

Aujourd'hui, les ensemencements ne se font plus qu'en aval du lac Walker et dans la branche de la rivière MacDonald qui, elle, est complètement à l'extérieur du secteur dont on parle ici.

640

Donc, on a été un peu surpris, nous autres aussi, quand on a vu... peut-être qu'il y a eu un malentendu par rapport à la possibilité de continuer des ensemencements dans le secteur du lac Walker et en amont. Il y a du saumon qui est présent là, ça on le sait. Maintenant, on est un peu surpris, nous autres aussi, de voir que le lac Walker avait été retiré du projet d'agrandissement, parce que le projet d'agrandissement en question est venu de chez nous.

645

Puis quand on a vu le territoire qui nous a été soumis au départ avec le secteur sous étude pour l'aire protégée au lac Pasteur, on a regardé ça, puis on savait qu'il y avait un potentiel forestier très faible entre le territoire projeté et le lac Walker lui-même. Et le lac Walker est un joyau du patrimoine naturel au niveau régional ici, c'est un lac exceptionnel de trente-six kilomètres de long.

650

Peut-être que tu peux revenir à la carte de tout à l'heure, Olivier, s'il te plaît. C'est un lac accessible où est-ce qu'il peut se développer – il y en a déjà – mais il peut s'en développer encore beaucoup d'autres activités récréotouristiques dans ce lac-là. Les falaises sont très escarpées. C'est au niveau de la géomorphologie un cas exceptionnel.

655

Alors, on trouverait peut-être un peu malheureux qu'il soit exclu de l'aire protégée, et peut-être qu'il y aurait des discussions à y avoir dans le futur, à savoir pour la question des ensemencements qui semble être la raison pour laquelle ça achoppe en ce moment. J'espère que je n'ai pas été trop long.

660

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez été convaincant?

665

**M. PIERRE BERTRAND :**

Écoutez, madame la présidente, on prend bonne note des commentaires et on s'attend

à ce qu'il y ait une proposition qui nous soit soumise ou qui vous soit soumise et qui sera analysée  
très sérieusement.

**M. MICHEL GIGNAC :**

Madame la présidente, deux points. Pour commencer, un point d'ordre. Notre  
représentant du ministère qui nous disait que le piège à saumon était dans le village, jusqu'à  
preuve du contraire, on est une ville. On est moins gros que la Ville de Sept-Îles, mais on est une  
ville.

Et, deuxièmement, c'est vrai. Le saumon, lorsqu'il est monté là-bas, il n'y a pas une  
indication: «T'as pas le droit de tourner à droite. Il faut que tu ailles à gauche.» Ça fait qu'il peut  
aller sur une des embouchures là-dessus. C'est pour ça que je trouve drôle qu'on ne puisse pas  
inclure le lac Walker, puis qu'on puisse inclure le lac Pasteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on sent déjà que vous allez en parler dans votre mémoire.

**M. MICHEL GIGNAC :**

Je vais vous en parler.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. MICHEL GIGNAC :**

Autre point. Dans la réserve de biodiversité du lac Pasteur, on parle d'habitat naturel pour  
le caribou. J'ai été agréablement surpris d'entendre ça, parce que dans les sept, huit ans qu'on a  
dans notre CAL, aux réunions, on nous a toujours dit qu'il n'y avait pas de caribou là. Que le  
caribou était plus au nord. Mon directeur général, monsieur Bourque, et les représentants du  
ministère nous ont toujours dit: «Il n'y en a pas de caribou là.» Je ne vois pas où est-ce qu'ils  
veulent en déménager.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Gignac, on va entendre madame Labonté.

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Merci, madame la présidente. En fait, ce qui a été discuté au niveau du conseil

715 d'administration local pour le développement de la réserve faunique, c'est qu'effectivement, les plus grands troupeaux de caribou se situent plus au nord de la réserve faunique. Lors des derniers inventaires aériens dont j'ai fait mention hier, qui datent de 2003, c'est à cet endroit où on a localisé les troupeaux de caribou vraiment plus au nord de la réserve de biodiversité.

720 N'empêche que dans le secteur du lac Walker, lac Pasteur, on a toutefois des mentions. J'ai fait des vérifications ce matin au niveau de la banque de données et les dernières mentions datent de 2002. Donc, c'est quand même un secteur qui est fréquenté par le caribou forestier, quoi que peut-être en moins grand nombre, mais c'est des habitats qui sont tout de même intéressants et qui sont intégrés à la stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

725 Mais c'est sûr et certain qu'au niveau à la fois du développement de la réserve faunique et de la protection de l'habitat du caribou, nos énergies ont été concentrées plus au nord du territoire de la réserve faunique.

**LA PRÉSIDENTE :**

730 Ça vous va?

**M. MICHEL GIGNAC :**

Oui. Merci beaucoup, madame la présidente.

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Daniel Girard, s'il vous plaît.

740 **M. DANIEL GIRARD :**

745 Daniel Girard, président de l'Association de protection de la rivière Moisie. Bonjour, madame la présidente, madame la commissaire, monsieur le commissaire! Ça nous fait plaisir d'être ici, de participer aux audiences, principalement, bien entendu, pour la réserve aquatique de la rivière Moisie.

750 Avant de poser une question peut-être qui s'adressera aux gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au niveau de la commission, j'aurais une question comme préliminaire pour la commission.

Au mois de février dernier, nous avons fait des représentations auprès du ministre Mulcair pour que les audiences se tiennent le plus rapidement possible dans la région. Étant

755 donné qu'un organisme comme le nôtre, qui est un organisme à but non lucratif, qui a beaucoup de bénévoles et que notre saison active d'opération se fait dans le mois de juin, nous avons demandé que le processus s'accélère le plus rapidement possible.

760 Je sais que vous avez été mandatés à compter du 30 mars pour tenir les audiences, mais monsieur Bertrand peut en être témoin lors de la venue du ministre Mulcair, nous avons demandé de faire ça le plus rapidement possible pour justement que ça n'arrive pas la deuxième partie de l'audience dans le mois de juin, qui est une période où on avait beaucoup plus de difficulté à être présents.

765 Je comprends qu'il y a eu des délais. Je comprends que c'est toujours pas nécessairement facile, mais là, ce que je viens d'apprendre aujourd'hui, que la communauté montagnaise de Uashat Mani-Utenam, il n'y aura pas d'audience dans cette communauté-là...

**LA PRÉSIDENTE :**

770 En première partie.

**M. DANIEL GIRARD :**

775 ... en première partie, donc les délais qui vous sont obligatoires par la loi, les délais je crois qui sont de vingt-huit jours, pourraient peut-être être devancés, si c'était possible, avant le 13 juin. Ça pourrait accommoder grandement notre organisme et peut-être plusieurs autres organismes dont les pourvoyeurs de la rivière Moisie. Si on pouvait gagner trois, quatre, cinq jours, ça pourrait être important. Donc, c'était ma question.

**LA PRÉSIDENTE :**

780 On va regarder ça. On voyait qu'on gagnait deux jours déjà en commençant le lundi, au moins. Mais on va regarder ça et on vous répondra si on est capables de l'avancer encore plus. Mais techniquement, en tout cas, on ne peut pas commencer avant le 8 juin.

785 **M. DANIEL GIRARD :**

790 Mais le 8 juin, 8, 9, 10, déjà trois jours dans cette semaine-là, on pourrait peut-être faire un bon petit bout de chemin sur les thématiques. Puis ça nous assurerait peut-être que dans la semaine du 13 juin, de pouvoir terminer les thématiques si elles ne sont pas terminées.

Si on commence dans la semaine du 13 et qu'il n'y a pas un consensus, bien, des fois, ça pourrait peut-être étirer un peu. Donc, c'est une suggestion que je fais à la commission.

**LA PRÉSIDENTE :**

795

D'accord. On va examiner ça, mais à ce moment-là, ça implique qu'il va falloir qu'on ait absolument les mémoires avant. Parce que, nous, il faut les lire avant. Il faut préparer les thèmes. Alors, ça voudrait dire, vous, vous représentez une association, vous nous direz si les gens sont prêts à se limiter dans le temps pour préparer leur mémoire.

800

**M. DANIEL GIRARD :**

Dans notre cas à nous, on peut vous garantir que notre mémoire sera prêt à la date que vous nous fixerez.

805

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans le but de faire les audiences le plus tôt possible.

810

**M. DANIEL GIRARD :**

Le plus tôt possible.

**LA PRÉSIDENTE :**

815

Ça fait qu'on va vous revenir là-dessus. D'accord? Nous aussi, on est ouverts aux suggestions. On a fait pas mal d'efforts pour concilier tout le monde, parce que comme vous le disiez tout à l'heure, on a eu le mandat le 30 mars. On est tenus d'avoir une période d'information préalable de trente jours, ce qui nous amenait à l'audience publique hier. Et on est tenus d'avoir vingt-huit jours entre les deux parties. Donc, oui, techniquement, avec l'information qu'on a eue hier, on pourrait commencer le 8 juin. On va vous revenir avec ça.

820

**M. DANIEL GIRARD :**

825

Je vous remercie, madame la présidente. Maintenant, est-ce que je peux adresser des questions directement par rapport au projet?

**LA PRÉSIDENTE :**

830

Oui.

**M. DANIEL GIRARD :**

835

Hier soir, j'ai entendu parler principalement par rapport au conseil de conservation que les gens de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles avaient de la difficulté à voir un seul conseil de conservation pour la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie, incluant

la réserve de biodiversité du lac Pasteur.

840 Nous aussi, quand on a vu le document, nous étions extrêmement surpris. On pense que ça n'a aucun sens d'avoir, premièrement, deux conseils de conservation pour la réserve aquatique de la rivière Moisie. Le conseil de conservation amont pourrait avoir des interprétations ou avoir un plan de conservation qui pourrait avoir une influence sur le plan de conservation du conseil de conservation qui est aval.

845 Il pourrait avoir aussi des aménagements où des incidents... hier, vous avez parlé avec la compagnie minière Québec-Cartier advenant un déversement d'un train dans la réserve aquatique de la rivière Moisie. Le plan d'intervention ou la façon de gérer cette problématique-là par le conseil de conservation qui est en amont ne serait probablement pas le même que par le conseil de conservation qui est en aval, étant donné qu'en amont, ils n'ont pas la problématique saumon  
850 directement reliée.

Une fois que j'ai dit cette approche-là et que je comprends les gens de la réserve de biodiversité du lac Pasteur, on est d'accord avec deux conseils de conservation, mais un seul pour la rivière Moisie, quitte à ce qu'il soit un peu plus grand, donc un peu plus gros.

855 On sait que le lac Bright Sand fait partie du bassin versant de la rivière Moisie. Donc, tout de suite en partant, il n'y a pas vraiment de difficulté. Le lac Gensart n'est pas directement dans le bassin versant de la rivière Moisie, mais il est quand même, par rapport aux gens qui sont près de Fermont, donc les gens qui ont à faire avec le bassin versant de la rivière Moisie.

860 Donc, nous, on fait la suggestion et on en parle immédiatement aux gens du ministère du Développement durable de regarder la possibilité d'avoir deux conseils de conservation. Un conseil de conservation qui serait peut-être un petit peu plus petit pour la réserve de biodiversité du lac Pasteur et un seul conseil de conservation pour la réserve aquatique de la rivière Moisie, et  
865 incluant le lac Gensart et le lac Bright Sand.

**LA PRÉSIDENTE :**

870 Réaction ou vous allez y penser?

**M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, madame la présidente, nous allons très certainement y réfléchir sérieusement.

875 Peut-être une mise au point qui pourrait faire cheminer encore plus la réflexion. Conseil de conservation n'est pas synonyme de plan de conservation. C'est important d'expliquer à l'ensemble des gens ici et les auditeurs sur Internet que chaque réserve aura un plan de conservation bien individuel, bien autonome, bien à lui, si on peut dire ça comme ça. Et un

880 conseil de conservation aurait à travailler avec possiblement deux ou trois plans de conservation, selon les territoires.

885 Alors, c'est peut-être une petite mise au point. Et, évidemment, notre suggestion qu'on a faite, c'est de permettre de la concertation entre les groupes, puis de faire un processus d'arrimage. Mais on prend bonne note des commentaires qui nous sont faits.

**M. DANIEL GIRARD :**

890 Est-ce que je peux rajouter un petit élément? Parce que le plan de conservation, oui, a un rapport directement avec le conseil de conservation, mais le plan de conservation, j'aimerais qu'on m'explique quelle a été la motivation et surtout la gradation des trois plans de conservation.

895 On a vu dans le document de consultation que c'était: «Conservation et activités: léger, modéré en deuxième, mais conservation forte en troisième.» J'aimerais connaître quel a été le processus amenant à cette gradation.

900 Parce que, quant à nous, on a travaillé depuis des années pour justement que la rivière Moisie soit protégée et l'ensemble de son bassin versant – soit dit en passant, pas seulement la partie de la réserve aquatique qui est projetée – et on trouve la gradation difficile à comprendre. On part de léger en 1, modéré en 2, conservation forte en 3 au niveau des activités. Il me semble que quand j'arrive sur une lumière verte, elle est verte. Donc, c'est plus bas comme protection. Que quand j'arrive sur la jaune, c'est un petit peu plus important, puis j'arrive sur la rouge, c'est encore plus important.

905 Et la gradation me semble un peu inversée et j'aimerais avoir une explication du ministère du Développement durable.

**M. PIERRE BERTRAND :**

910 Madame la présidente, je vais demander à mon collègue François Brassard de vous donner une réponse.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

915 Avant de parler du zonage qu'on a proposé, je veux aussi ajouter un argument à la compréhension du public, pourquoi on a le projet de créer deux conseils de conservation pour une rivière Moisie. C'est aussi en fonction de deux communautés qui sont quand même très éloignées. On parle des gens de Fermont et des gens de Sept-Îles, et de réunir ces mêmes personnes-là au même endroit, on a eu des signaux comme de quoi ça pouvait être difficile.

920 Et on sait que le nord de la rivière Moisie, en fait la rivière aux Pékans, est surtout



fréquenté par les gens de Fermont qu'on va rencontrer cette semaine, et que le sud évidemment est surtout fréquenté par les gens de Sept-Îles et les pêcheurs. Donc, c'est deux zones sociologiques, d'intérêt socio-économique différentes. Ça fait que c'est un de nos arguments. Mais ceci dit, on est prêts à réfléchir à la chose.

925

J'en reviens au zonage. C'est vraiment un zonage qui se veut par objectifs. Il faut le prendre... ce n'est pas un zonage réglementaire qu'on veut établir, mais bien de fixer les objectifs, des orientations de conservation. Et il a été fait principalement en fonction de l'utilisation qu'on en a actuellement du territoire.

930

Donc, la zone 1, on sait qu'il y a des utilisations qui sont faites et qu'on peut y faire un usage léger du territoire. La zone 2 aussi. Par contre, l'utilisation est plus forte quand même dans la zone 2, vous le savez. Il y a de la chasse, il y a de la pêche surtout avec des pourvoiries importantes par rapport à la zone 1 où il n'y a pas vraiment de pourvoirie mais il y a quelques chalets épars sur le territoire. Et par rapport à la zone centrale où il y a peu d'utilisation, où une conservation plus forte peut être faite, puisque l'utilisation est beaucoup plus faible. Alors, c'est tout simplement ça qu'on a voulu exprimer par ce zonage.

935

**LA PRÉSIDENTE :**

940

Est-ce que ça vous va comme réponse?

**M. DANIEL GIRARD :**

945

Partiellement, parce que c'était dans le sens de ma lumière verte, jaune et rouge. Il me semble qu'on aurait dû mettre: 1 modéré; 2 usage léger; et 3 forte. Pour avoir une gradation qui représente le niveau de conservation et non pas une gradation: 1 léger; 2 modéré; oups! 3 forte. Il me semble que c'est à l'inverse d'une gradation normale en protection quand on regarde les usages par rapport à la protection.

950

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, si je comprends bien votre intervention, monsieur Girard, c'est que dans les endroits où c'est déjà plus utilisé, vous souhaiteriez qu'on porte une plus grande attention.

955

**M. DANIEL GIRARD :**

Non.

960

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

**M. DANIEL GIRARD :**

965

C'est simplement que je me demandais dans quel sens, parce que si vous regardez la figure qui apparaît, on marque: «Préservation et usage léger, c'est un grade 1.» Moi, c'est de même que je le vois. Puis un grade 2, c'est préservation et usage modéré. Puis un grade 3, c'est préservation forte. Que je trouve que la gradation n'est pas logique. C'est une question de logique là. C'est une question de logique.

970

Qu'on aurait dû avoir en 1, préservation et usage modéré; en 2, préservation et usage léger; en 3, préservation forte. Et, après ça, on aurait pu arriver et dire à l'intérieur de nos mémoires ou de nos interventions, dire: «Nous, on veut avoir un niveau 1 à la grandeur de telle place ou un niveau 2» et ça aurait été une question de logique au niveau gradation, tout simplement.

975

**LA PRÉSIDENTE :**

980

Réaction, monsieur Bertrand?

**M. PIERRE BERTRAND :**

985

Madame la présidente, on prend bonne note des commentaires de monsieur Girard et je vais tenter une autre explication. Et cette discussion-là, elle a été longue au ministère. Elle a été longuement, et peut-être ça ne ressort pas comme... et je vais tenter une explication et possiblement, ou bien on n'est pas sur la bonne voie ou bien on ne se comprend pas. C'est peut-être simplement ça.

990

Débutons par la zone 1, la zone au nord. Pour nos auditeurs, on parle d'une zone où le saumon n'a pas d'accessibilité. Le saumon n'accède pas à ce secteur-là. C'est un secteur qui est nordique, c'est un secteur situé près de Fermont – expliquons ça comme ça – où il y a déjà une utilisation en motoneige, il y a déjà de la villégiature et dont la protection de la biodiversité ou les espèces en cause sont peut-être moins problématiques.

995

Si vous vous souvenez, hier soir, lorsqu'on a parlé de ces territoires-là, on a parlé plutôt d'acquisition de connaissances, on a parlé moins d'enjeux de conservation connus ou bien connus.

1000

Alors, on propose qu'à cet endroit-là où la situation du saumon qui est peut-être l'espèce la plus importante dans tout ce qu'on discute, évidemment avec le caribou forestier depuis hier, alors nous on pensait que cette zone-là pouvait être considérée comme utilisation et protection légère. Protection légère disant qu'on n'a pas d'intervention, jusqu'à nouvel ordre, d'intervention particulière à faire de ce côté-là. Et les enjeux ne sont peut-être pas aussi importants non plus.

1005

Zone 2. Non, allons-y avec la zone 3. Je vais y aller du nord au sud, ça va peut-être

1010 être plus simple aussi pour nos auditeurs, du nord au sud. Là, on tombe dans un secteur qui n'est pas un secteur de pêche. C'est un secteur où le saumon va utiliser la passe migratoire pour accéder, pour aller se reproduire. Et on a dit hier soir que 50 % – j'y vais de mémoire – mais 50 % des sites de reproduction seraient situés en haut de la passe migratoire. J'espère que je ne me trompe pas, mais c'est quelque chose de cet ordre-là.

1015 Et c'est un endroit où le saumon est un peu plus vulnérable parce qu'il est en période de reproduction et où il n'y a pas d'exploitation. Il n'y a pas de pourvoyeurs qui sont installés là. C'est l'endroit peut-être le moins accessible de la rivière, et le lac Bright Sand également parce qu'il est tout juste à côté, c'est des secteurs qui sont moins accessibles, moins utilisés et vulnérables évidemment pour l'espèce saumon parce que c'est un endroit important pour la reproduction.

1020 Alors, nous, on a pensé qu'on pourrait utiliser le zonage 3 qui est protection plus forte et utilisation beaucoup plus restreinte. Et, dans le fond, on se disait... puis, ça, c'est des suggestions. On comprend bien que ce zonage-là, c'est important de le dire, ce n'est pas un zonage qui a un statut légal. C'est comme une décision du Conseil de conservation et de mise en valeur qui, pour un territoire de réserve aquatique ou de réserve de biodiversité, pourrait suggérer des usages et des protections. Alors, on suggère cette protection 3 là et c'est là-dessus, sur cette  
1025 réflexion-là qu'on suggérerait 3 pour ce secteur-là.

1030 Le secteur 2, la réserve de biodiversité Pasteur et, évidemment, la partie sud de la réserve aquatique de la Moisie, qui est l'endroit où tous les exploitants de saumon sont situés, où il y a de la pêche au saumon, où on a parlé hier d'une suggestion de remise à l'eau, où on a parlé de la situation problématique du saumon et des montaisons, et où on sait qu'il y a aussi une utilisation dans la réserve Port-Cartier–Sept-Îles, alors, nous, on se disait, ce secteur-là plus utilisé par les pêcheurs, un peu plus de villégiature, où on a des espèces exploitées qui sont à surveiller, bien là, on a placé ça en zonage 2, un genre de mitoyen, protection, il faut y faire attention, il faut prendre des mesures, mais on continue de faire des activités sur une base dite  
1035 modérée.

1040 Mais ce n'est pas coupé au couteau et ce n'est pas réglementé tout ça. Mais c'est un genre de... Et même dans certaines réserves aquatiques et certaines réserves de biodiversité, on a suggéré ailleurs au Québec qu'il y ait un quatrième zonage qui est celui de protection intégrale avec un statut de réserve écologique. On n'en a pas proposé ici pour ces quatre territoires-là.

1045 Mais c'est un exemple qu'on peut aller en gradation avec un ajout d'un statut qui est légal, à ce moment-ci, un statut de réserve écologique où vous connaissez toutes les contraintes et la protection, disons entre parenthèses ou entre guillemets «pure et dure» d'une réserve écologique.

Alors, je ne sais pas si j'ai éclairé un peu là mais, en tout cas, c'est un peu le concept.

1050 Mais on peut s'être trompés. Peut-être qu'il y a moyen de s'expliquer différemment. Puis on a aussi, de façon très volontaire, on n'a pas présenté cette diapositive-là hier, en se disant: «Ce sera au conseil de conservation en réflexion, en discussion, de proposer un zonage, s'ils en veulent un zonage.» Parce que ces zonages-là, ce n'est pas sur une base légale. Ça fait peut-être trois fois que je le dis mais... alors je ne sais pas si j'éclaire un peu la commission?

**LA PRÉSIDENTE :**

1055 Dans le fond, c'est une réflexion que vous apportez. Ça ne ferait pas du tout l'objet d'un élément dans un décret, par exemple, du gouvernement, ou dans une définition justement de la zone de protection. Est-ce qu'on comprend bien cela?

**M. PIERRE BERTRAND :**

1060 Je comprends bien votre question et là, j'ai des collègues qui cherchent dans les décrets, dans la loi, pour s'assurer que votre interprétation et la mienne que je viens de vous faire est bien bonne. On voudrait vérifier de façon très certaine. Mais on pourra revenir avec la réponse de façon plus précise.

**LA PRÉSIDENTE :**

1065 Ce serait mieux. On va attendre votre information.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1070 Pour ne pas dire des choses qu'on devra se rétracter plus tard.

**LA PRÉSIDENTE :**

1075 C'est bien.

**M. DANIEL GIRARD :**

1080 Mais tout ça avait rapport avec le conseil de conservation. C'est pour ça que moi je voulais en parler. J'ai parlé des deux conseils de conservation. Donc, j'en viens à ma deuxième question qui est pour moi la plus importante, pour notre organisme la plus importante.

1085 On a vu, dans les deux conseils de conservation qui ont été proposés, différents groupes qui ont été mis dans chacun des conseils de conservation. Prenons dans le conseil de conservation aval de la Moisie ainsi que de la réserve de biodiversité du lac Pasteur: la communauté montagnaise, quatre postes; le conseil de gestion de la rivière Moisie, un poste; la réserve Port-Cartier–Sept-Îles, un poste. Etc. Le monde de l'éducation, le monde du

1090 tourisme municipal – de mémoire en tout cas, je ramène les choses comme ça – et on a de la  
misère à comprendre les choix qui ont été faits là.

1095 Ça fait à peu près vingt ans qu'on travaille sur ce dossier-là et notre nom n'apparaît même  
pas. Et de un. Deuxièmement, dans les préconsultations avec le ministère du Développement  
durable et de l'Environnement l'année passée – et ça ne me surprend pas de voir que les  
Autochtones ont refusé leur partie d'audience – ils ont dit: «On n'embarquera jamais dans des  
conseils de conservation où on ne sera pas paritaires.» Pas besoin de se poser des questions  
pourquoi les communautés autochtones ne sont pas aux réunions de la SÉPAQ, du parc Port-  
Cartier–Sept-Îles. On a essayé pendant des années sur la rivière Moisie avec l'Association des  
gestionnaires où les Autochtones n'avaient qu'un seul poste. Et, bien entendu, les Autochtones  
1100 ne participaient pas dans un cadre comme celui-là.

Donc, je pense qu'il va falloir voir le conseil de conservation dans un esprit d'être capable  
de travailler sur des comités qui vont être plutôt paritaires.

1105 Le conseil de gestion de la rivière Moisie fonctionne de cette façon-là. C'est un comité  
paritaire: quatre Blancs, quatre Autochtones avec un président nommé d'un commun accord avec  
les deux groupes. Ce n'est pas toujours parfait mais ça fonctionne bien. Je pense qu'on a du  
travail à faire là.

1110 Et c'est pour ça que je voulais savoir de la part du ministère du Développement durable,  
pourquoi avait-il mis un poste pour le conseil de gestion de la rivière Moisie, étant donné que c'est  
quatre Blancs, quatre Autochtones. Qui va être le représentant du conseil de gestion de la rivière  
Moisie quand il y a déjà quatre postes pour les Autochtones? Il y avait comme pour nous un non-  
sens dans la façon de présenter le conseil de conservation.

1115

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bertrand.

1120

**M. PIERRE BERTRAND :**

1125 Madame la présidente, l'approche qu'on a privilégiée en réflexion après avoir fait un  
certain nombre de rencontres, on a fait des journées de travail un peu avec tout le monde à  
quelques occasions avant de déposer cette proposition-là, et dans tous les cas, on n'a pas  
nécessairement identifié un organisme unique dans les propositions.

On a identifié la communauté autochtone, ça, c'est assez clair. Le milieu municipal, on  
n'identifie pas la municipalité mais c'est évident que ça risque d'être Sept-Îles. La réserve  
faunique, on n'a pas identifié le CAL. On n'a pas identifié quelqu'un à la SÉPAQ. On a identifié

1130 réserve Port-Cartier–Sept-Îles. ONG environnement, c'est large. On n'a pas identifié le Conseil régional de l'environnement, ni la corporation Amory-Galienne de la Matamek ou la corporation de la protection de l'environnement de Sept-Iles, on a dit: un ONG environnement où les gens devront décider qui pourra être membre.

1135 Pour ce qui est du conseil de gestion de la rivière Moisie, notre réflexion est la suivante. On s'est dit c'est un conseil qui existe depuis quelques années, qui est paritaire et dont le rôle principal, si on ne se trompe pas et si on a bien compris le rôle, c'est le ministère des Ressources naturelles qui en est le responsable, le coordonnateur, mais c'est un rôle de gestion de la pêche, de gestion de l'activité de pêche au saumon.

1140 Alors, on s'est dit en identifiant le conseil – et il y a plusieurs membres là-dedans, vous l'avez dit, vous, vous êtes membre, les pourvoyeurs sont membres, la communauté autochtone est membre aussi – alors, nous, on s'est dit le conseil de gestion regroupe l'ensemble des pêcheurs ou l'ensemble des voix des pêcheurs. Alors, on s'est dit en identifiant le conseil de  
1145 gestion, on va chercher le volet pêche, le volet exploitation de la pêche.

Après ça, Chasse et Pêche – et là, ça sera à être discuté entre les groupes – Chasse et Pêche peut être l'Association de chasse et pêche de Port-Cartier, ça peut être celle de Sept-Îles parce qu'il y en a une aussi à Sept-Îles, mais ça peut être fort bien aussi l'Association de  
1150 protection de la rivière Moisie qui représente les pêcheurs dans une ZEC aussi, parce que vous avez une ZEC saumon.

On n'a pas voulu identifier des groupes individuels. C'est un peu ça notre proposition. Villégiature, on n'a pas identifié l'Association des propriétaires de chalet du lac Pasteur ni  
1155 l'Association des propriétaires de chalet d'un autre endroit. Et la même chose pour le milieu touristique. On n'a pas dit: «C'est l'association touristique régionale ou l'association locale.» Ni le milieu de l'éducation. On a fait exprès pour ne pas identifier de façon claire des groupes. C'est l'explication que je peux donner. Et c'est notre réflexion.

1160 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Monsieur Bertrand, deux questions. La première: est-ce que vous avez discuté de ces propositions de structure de conseils de conservation et de mise en valeur avec les communautés de Uashat et Mani-Utenam lors de vos rencontres?

1165 **M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, on a eu des discussions. On les a rencontrés à quatre occasions et, oui, pour revenir à l'intervention de monsieur Girard et pour un peu compléter peut-être votre question, il  
1170 avait été avancé par les Autochtones qu'ils souhaitaient avoir un conseil qui soit paritaire.

Nous, on a proposé autrement parce que ça regroupait plusieurs personnes, plusieurs groupes d'intérêt et nous, on a fait une proposition qui va dans ce sens-ci, qui n'est pas nécessairement paritaire. C'est en principe quatre sur douze. C'est le tiers.

1175

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Ça, c'est pour le conseil du sud de la rivière. Pour le nord?

1180

**M. PIERRE BERTRAND :**

Pour le nord, pour ce qui est de Matimekosh, on a proposé un représentant, et je vous avoue très franchement que du côté de Matimekosh, on n'a pas eu d'intervention, bien qu'on ait fait des démarches à quelques occasions qui sont restées lettre morte au niveau de nous recevoir ou de nous rencontrer.

1185

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Est-ce que vous savez si les Autochtones, les Montagnais de Uashat Mani-Utenam se rendent jusque dans cette portion nord de la rivière Moisie dans leurs territoires familiaux pour les pratiques traditionnelles ou bien ils arrêtent à la limite de la MRC?

1190

**M. PIERRE BERTRAND :**

On pourrait vérifier l'information. Je ne peux pas vous donner ça de façon certaine. François Brassard voudrait intervenir, mais moi, je n'ai pas personnellement et dans mes dossiers actuellement l'information pointue.

1195

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Les échanges qu'on a eus avec la communauté de Uashat nous ont permis de comprendre que c'est principalement la communauté de Matimekosh qui fréquente Gensart et la partie nord de la rivière aux Pékans qui est dans la réserve aquatique Moisie. C'est ce qu'on a comme information.

1200

1205

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci. Ma deuxième question, vous avez parlé tout à l'heure d'efforts, monsieur Girard. Vous avez parlé d'efforts depuis plusieurs années pour la gestion du bassin, si j'ai compris, ou une gestion du bassin de la Moisie, pas seulement de la réserve.

1210

Donc, ma question au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a actuellement de l'énergie mise ou des efforts ou des demandes pour créer un comité de bassin de la rivière

1215 Moisie? Et, le cas échéant, un comité de bassin ne pourrait-il pas assumer le rôle de CCMV?

**M. PIERRE BERTRAND :**

1220 Votre question est fort intéressante, monsieur le commissaire. Il y a en ce moment aucune demande qui a été présentée au ministère pour créer, mettre en place un comité de bassin. On en a deux comités de bassin actuellement en place dans la région: la rivière Escoumins, la rivière aux Anglais. Il avait été question de la rivière Sainte-Marguerite il y a quelques années, Sainte-Marguerite près de Sept-Îles, entre Port-Cartier et Sept-Îles, et ça n'a pas vu le jour pour un certain nombre de raisons.

1225 Pour ce qui est de la Moisie, c'est intéressant. Il faudrait voir comment pourrait se concerter ou se coordonner un Conseil de conservation et de mise en valeur d'une réserve aquatique et un conseil de bassin. Je vous avoue que la question est fort pertinente et ça serait à réfléchir. Je pense que mon collègue a peut-être un élément de réponse de plus pour l'avoir peut-être vécu ou réfléchi ailleurs au Québec.

1230 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1235 Seulement vous dire qu'on est toujours en réflexion là-dessus parce qu'on veut créer des organismes qui sont efficaces. On ne veut pas créer plusieurs structures, des superstructures en région. On sait qu'il y a des forces vives du milieu qui sont là. On veut les utiliser. On veut les amener à participer à la conservation du territoire et, théoriquement, ça pourrait être compatible.

1240 En fait, un conseil de bassin avec un mandat élargi, une composition de membres différente, pourrait jouer le rôle de conseil de conservation. Il s'agit de voir comment ça peut se faire concrètement. Alors, je vous dirais qu'on est plutôt ouverts à ces propositions-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1245 Monsieur Girard.

**M. DANIEL GIRARD :**

1250 J'aimerais amener un petit éclaircissement pour le ministère du Développement durable. Le conseil de gestion de la rivière Moisie ne fait pas que gérer la pêche. Il est là pour recommander au ministère des Ressources naturelles et Faune Québec et au Conseil de bande de Uashat Mani-Utenam tout par rapport à ce qui se passe sur la rivière Moisie. Oui, en ce qui regarde la pêche au saumon, mais en ce qui regarde aux montaisons, aux recherches, aux modèles d'intervention qu'on pourrait faire pour justement améliorer la passe migratoire, l'opération de la passe migratoire.



1255

D'ailleurs, il y a eu un colloque scientifique il y a quelques semaines, la semaine passée, il y a deux semaines, à Sept-Îles justement pour expliquer toute la problématique du saumon atlantique. Donc, le conseil de gestion, ce n'est pas seulement un organisme qui gère la pêche. Il fait d'autre chose et il fait une concertation entre les milieux et une concertation importante, je

1260

pense, entre le milieu autochtone et le milieu non autochtone.

Et je pense qu'à cet égard, ça peut être un certain modèle à suivre pour les différents conseils de conservation.

1265

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Une question à vous, monsieur. Est-ce que vous avez réfléchi d'élargir au comité de bassin? Essayé de voir si c'était possible d'élargir le statut au comité de bassin?

1270

**M. DANIEL GIRARD :**

Il faut bien comprendre que le conseil de gestion est jeune. C'est sa troisième année. Il a fallu s'acclimater les deux groupes, autant un groupe que l'autre. Souvent, on ne connaît pas les réalités montagnaises aussi bien qu'on prétend les connaître. Donc, on a eu besoin d'acclimatation.

1275

Et là on est rendus à un point où on avance tranquillement. Ça va pas toujours à la vitesse qu'on aimerait que ça aille, parce que souvent, nous, les non-Autochtones, on aimerait ça que ça aille vite, qu'on arrive rapidement aux solutions, mais ça avance. On se comprend bien. On se comprend mieux. Sur la rivière, ça va mieux depuis quelques années. Donc, je pense qu'il y a de l'espoir.

1280

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Comment le ministère entend supporter le fonctionnement des conseils de conservation au niveau de leur propre fonctionnement, au niveau des activités qu'ils vont générer?

1285

**M. PIERRE BERTRAND :**

C'est une bonne question qui nous est posée dans chacune des rencontres lorsqu'on fait des consultations publiques sur les aires protégées.

1290

Il est prévu que le ministère fournisse deux types d'aide: une aide spécialisée, une aide d'expert qu'on pourrait appeler une aide scientifique, mais une aide de coordination également. C'est déjà prévu que dans les directions régionales, ici la Direction régionale de la Côte-Nord, il y a une personne qui va avoir à coordonner les conseils de conservation et le fonctionnement.

1295

On parle de support au fonctionnement, tenir les réunions, tenir les livres et tout ce qui s'appelle l'aspect technique, pratique.

1300 Il est prévu aussi que chaque conseil de conservation profitera d'un montant d'argent, qui n'est pas identifié, qui n'est pas déterminé actuellement par le ministère, pour mettre en place certaines interventions et assurer un certain fonctionnement. C'est évident que les membres sont des bénévoles, mais il serait possible que certains conseils de conservation puissent avoir un ou des employés permanents ou occasionnels, selon les besoins de chacun et selon les revenus

1305 possibles.

1310 Ce qu'on me glisse à l'oreille, c'est que la planification pour les trois prochaines années au ministère, de 2005 à 2008, la demande de crédit est à l'étude actuellement au gouvernement. On a fait un dépôt au Conseil du trésor et au Conseil des ministres pour développer des montants ou pour dégager des montants pour faire fonctionner, pour permettre l'opération des conseils de conservation.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

1315 Dans ce cas-là, est-ce que ce serait pensable, s'il y avait un seul conseil de conservation sur la rivière Moisie, que le ministère pourrait faciliter le déplacement des gens pour participer?

**M. PIERRE BERTRAND :**

1320 Je pense que toutes les options pratiques devront être analysées et c'est intéressant votre proposition. Oui, ça serait à évaluer. Et je reprends un peu ce que François Brassard a dit il y a quelques instants. Notre compréhension de la situation entre les gens au nord et les gens au sud, les utilisateurs au nord et les utilisateurs au sud, on voyait vraiment deux situations assez différentes, assez particulières. Et aussi les déplacements. Pas tellement les mêmes utilisateurs

1325 non plus ni au nord ni au sud.

1330 Nous, on pensait avec deux MRC aussi, avec la limite aux MRC, on pensait que c'était probablement la solution la plus opérationnelle, la plus fonctionnelle. Mais ce que vous proposez là et ce que monsieur Girard a proposé d'avoir un seul conseil pour l'ensemble de la rivière Moisie, c'est aussi quelque chose à évaluer, qui pourrait être vérifié, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

1335

**M. DANIEL GIRARD :**

Oui. Je vous remercie.

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'imagine que vous allez revenir avec nous à Sept-Îles aussi?

1345 **M. DANIEL GIRARD :**

C'est évident. On a encore beaucoup de questions à vous poser. Nous allons suivre la commission tout au long de ses travaux, peut-être pas à Fermont à cause des déplacements.

1350 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais on aura Internet. Alors, on prend une pause de douze minutes à peu près et on revient.

1355 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LA PRÉSIDENTE :**

1360 Monsieur Bernard Lynch, s'il vous plaît. Alors, pendant que vous prenez place, nous allons demander à monsieur Bertrand de présenter une mise au point.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1365 Merci, madame la présidente. Tantôt, on a discuté longuement de la question de zonage et on a fait des vérifications pendant la période de pause, notamment l'article 33 qui concerne les plans de conservation dans notre *Loi sur le patrimoine naturel*.

1370 Et l'interprétation qu'on a et qui devrait être vraiment confirmée par un avocat ou une avocate au cours des prochains jours, c'est à l'effet qu'il n'est pas nécessaire d'inclure un zonage dans un plan de conservation final et que, nous, pour l'instant, la proposition qu'on fait, on considère que c'est plutôt une orientation de gestion, un outil qui pourrait servir aux conseils de conservation.

1375 Dans certains cas, par contre, comme aux Monts Groulx, il y avait eu insistance de la part des gens d'inclure un zonage à l'intérieur des plans de conservation et là, ça devient légal, le zonage, à ce moment-là. On va éclaircir ça de façon très claire, mais notre compréhension c'est que ce n'est pas nécessaire d'inclure un zonage.

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci. Alors, vous avez la parole, monsieur Lynch.

**M. BERNARD LYNCH :**

1385 Madame la présidente, madame et monsieur les commissaires, il me fait extrêmement  
plaisir d'être ici aujourd'hui, douze ans après les audiences publiques sur Sainte-Marguerite 3. Je  
dois vous dire que les promoteurs changent mais ne se ressemblent pas. Et vous me permettez,  
1390 madame la présidente, de remercier publiquement également l'ancien ministre André Boisclair et  
son équipe qui ont fait en sorte d'entamer le processus qui fait en sorte qu'on se retrouve devant  
vous aujourd'hui.

Ma question s'adresse au promoteur. À la page 93 du document, on mentionne que:

1395 *Les objectifs de conservation pour la réserve aquatique de la rivière Moisie sont de  
protéger les habitats du saumon atlantique de la rivière Moisie et de protéger la population de  
saumon atlantique de la rivière Moisie.*

1400 Bien qu'on ait eu le bénéfice de participer à certaines rencontres régionales où on avait  
demandé l'inclusion à la réserve aquatique du bassin versant de la rivière Ouapetec qui est un  
tributaire important pour le saumon atlantique, j'aimerais savoir du promoteur pourquoi le bassin  
versant de la rivière Ouapetec n'est pas inclus dans la réserve aquatique.

**LA PRÉSIDENTE :**

1405 Monsieur Bertrand.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1410 Madame la présidente, je vais donner la parole à François Brassard qui a eu la plus  
grande réflexion sur cet aspect-là avec ses collègues.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

1415 Merci, Pierre. Oui, en effet, on a eu des discussions sur ça pour protéger le fameux  
bassin versant de la rivière Ouapetec. Il faut dire que, il faut bien comprendre, madame la  
présidente, qu'on protège déjà un territoire de près de quatre mille kilomètres carrés, ce qui est  
pour nous une grande aire protégée. Je parle de la réserve aquatique Moisie.

1420 Donc, dans notre esprit et aussi sur le plan scientifique, on protège l'essentiel des  
habitats du saumon. Par contre, on est conscients qu'il y a des tributaires de la Moisie, comme la  
Nipissis et la Ouapetec, qui sont aussi des frayères importantes.

1425 On a eu un projet d'étendre la protection dans le cas de la Ouapetec qui a été soumis au  
processus de négociation des territoires à protéger et vous avez à l'écran, en vert – c'est difficile  
pour les gens qui suivent sur Internet – ça, c'est la réserve aquatique actuelle. En orange, c'est

une proposition qu'on avait remise. En rouge, c'est une autre proposition qui est plus réduite, qui a été soumise à nos collègues des Ressources naturelles. Et, au bout du processus, on a jugé que c'était trop impactant sur le plan économique d'étendre ce territoire-là en termes de protection.

1430           Donc, c'est toujours une question d'équilibre entre économie, environnement et société. Et le choix qui a été retenu par le gouvernement à cette époque-là, c'était de ne pas protéger la Ouapetec.

**LA PRÉSIDENTE :**

1435           D'accord. Mais là, les négociations se font maintenant avec le grand public. Alors, tout est ouvert. Vos suggestions seront les bienvenues. La question que vous avez posée a également été posée par l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Cette question nous est parvenue par Internet.

1440           Alors, j'invite tous ceux qui ont des suggestions à faire quant aux limites des territoires, à bien vouloir les faire en préparation de leur mémoire. On va parler de tout ça en deuxième partie. Et on voudra entendre aussi pourquoi du côté du ministère des Ressources naturelles cette proposition initiale n'avait pas été retenue. Est-ce que vous avez de l'information à nous fournir maintenant?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1450           Je n'ai pas nécessairement d'information supplémentaire à ce qu'a dit monsieur Brassard. Donc, les impacts qui avaient été estimés, dépendamment des propositions de limite finale pour l'agrandissement, avaient des impacts importants, puisqu'il y a une question aussi d'accès à des massifs forestiers qui sont entre la rivière Ouapetec et la rivière Moisie, donc qui nécessitent la construction d'un chemin d'accès. Et dans ces secteurs-là, on le voyait sur la photo précédente, à l'image, c'est des secteurs qui sont très escarpés. Donc, la construction de chemins forestiers dans ces zones-là est très difficile et restreinte généralement aux vallées, comme le long de la rivière Ouapetec.

1455           Donc, c'est ces raisons-là qui amènent le ministère à s'opposer dans la version qui a été proposée. Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a peut-être des discussions dans la deuxième partie. On verra comment on est capables de voir, comment on peut progresser vers une protection dans ce secteur-là.

1460           On verra comment on est capables de voir, comment on peut progresser vers une protection dans ce secteur-là.

1465           Mais il faut trouver une méthode qui permet à la fois d'avoir accès à des massifs forestiers qui sont sur la carte qui est à l'écran, entre le bassin versant de la rivière Ouapetec et la rivière Moisie, donc la portion blanche qui est entre les deux, c'est des territoires forestiers qui seraient exclus des aires protégées, donc qui seraient encore sous aménagement forestier, et

la construction du chemin, qui sont deux objections importantes à prendre en considération.

**LA PRÉSIDENTE :**

1470

La construction du chemin, il faudrait le faire avec très grande précaution pour éviter l'érosion, à ce moment-là, puisque vous nous dites que ça devrait être fait dans la vallée ou près de la rivière? Justement, la compatibilité d'usages, comment vous envisagez ça?

1475

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Dans l'éventualité où ça serait protégé?

**LA PRÉSIDENTE :**

1480

Oui.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1485

Parce que si ce n'est pas protégé, évidemment, il y a toute la réglementation en vigueur et on s'assure dans la construction des chemins qu'il n'y a pas d'impact sur la rivière. Mais dans le cas où ça serait protégé, bien, là, c'est la difficulté dans le fond qu'on a, parce que dépendamment des critères qui seront sortis.

1490

**LA PRÉSIDENTE :**

Excusez. Je voulais dire dans le cas où c'est protégé, la rivière Moisie, pour protéger la rivière Moisie, il faut aussi penser à ses tributaires qui amènent l'eau et des habitats intéressants pour la faune. Comment on peut penser à protéger ces habitats-là s'il n'y a pas de mesure particulière?

1495

C'est un petit peu comme des zones tampons en périphérie d'une zone protégée qui aurait des développements pour usage autre que la conservation. Bon, la forêt, etc., les mines. Mais il faudrait penser à des approches pour sauver la rivière, pour qu'elle soit protégée.

1500

Alors, uniquement les mesures de conservation ou de protection qu'on connaît habituellement, est-ce que c'est suffisant pour protéger des milieux de très haute qualité et sensibles?

1505

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Dans le cas de la construction d'un chemin comme ça, on parle d'une distance minimale de soixante mètres du cours d'eau. Pour nous, avec les évaluations, les connaissances actuelles qu'on a, c'est suffisant.

1510

Et il faut comprendre que les aires protégées couvrent 8 % du territoire québécois, et ce qui se passe sur le 92 % se fait dans les règles de l'art et se fait de façon très bien. Ce qui fait qu'on est assurés de la conservation des écosystèmes même s'ils sont sous aménagement.

1515

Et les territoires d'aires protégées sont d'une superficie qui est suffisamment grande, selon nous et selon les gens qui ont à travailler sur le cadre écologique de référence, pour déterminer ces aires-là, qui fait que les zones tampons n'ont pas été retenues comme étant nécessaires à la protection des réserves de biodiversité ou des réserves aquatiques. Donc, les activités normales continuent de s'exercer en périphérie des aires protégées.

1520

**M. BERNARD LYNCH :**

C'était ma première question. Ma deuxième question, j'aimerais qu'on puisse nous décrire les stocks et les caractéristiques des saumons qui fréquentent la rivière Ouapetec.

1525

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

Il y a eu des études qui ont été faites sur la rivière Ouapetec spécifiquement par Hydro-Québec dans le cadre de l'étude d'impact qu'ils ont faite pour les détournements des rivières Carhiel et aux Pékans. Dans les années 90, il y a eu, je crois que c'est trois années où est-ce qu'il y a eu un décompte des montaisons de saumon dans la Ouapetec. Et le nombre de saumons qui a été compté dans cette rivière-là était entre quatre cents et six cents individus, ce qui pour l'envergure de cette rivière-là est quand même assez important.

1530

1535

Est-ce qu'il y a d'autres détails qui sont nécessaires?

**LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous de l'information que vous pouvez déposer?

1540

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

Oui. Il y a les chiffres évidemment avec les rapports en question. Il y avait aussi – je m'excuse – j'ai oublié de mentionner qu'ils avaient aussi calculé la dévalaison des saumonaux, donc la production de jeunes saumons dans ce tributaire-là, qui est le deuxième en importance pour le saumon en termes d'habitat dans l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie. La Nipississ est le plus important, la Ouapetec est le deuxième.

1545

1550

Et je vous fournirai les chiffres exacts, je ne voudrais pas me mêler parce que je ne les ai pas avec moi, mais c'est de l'ordre d'environ quarante mille saumonaux qui étaient calculés avec des variations évidemment annuelles. Je vous fournirai les chiffres. Je les ai dans ma

valise, je peux les vérifier tout de suite, puis vous les rapporter tout à l'heure.

**LA PRÉSIDENTE :**

1555

Et lorsqu'il y a utilisation de la forêt, lorsqu'il y a des coupes dans un territoire près d'une zone sensible où il y a justement production de saumonaux, est-ce qu'on voit une différence dans la productivité les années qui suivent ces coupes?

1560

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

1565

Je ne pourrais pas vous répondre exactement. Nous autres, on n'a pas fait d'étude spécifiquement sur ces questions-là. Il y en a eu de faites entre autres dans le bassin versant de la rivière Cascapedia de façon assez importante, je n'ai pas la connaissance exacte. Je sais qu'il y a eu des impacts de mesurés. Il y a eu même des correctifs d'apportés au niveau des pratiques suite à certaines études qui ont été faites.

1570

Mais je pense que les correctifs qui ont été apportés ont permis de compenser ou de minimiser les impacts sur le bassin versant de la rivière. Mais je vous dis ça sous toutes réserves. Encore une fois, il faudrait vérifier dans les documents de façon plus précise. On peut faire ce travail-là si vous le désirez.

**LA PRÉSIDENTE :**

1575

Sans faire une recherche particulière, s'il y a de l'information qui ressort de ces études-là, ça serait bienvenu pour tout le monde.

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

1580

D'accord.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1585

Monsieur, vous dites que pour la Ouapetec, c'est à peu près quatre cents individus, quatre à six cents. Pour la Moisie, l'ordre de grandeur?

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

1590

Dans la Moisie, on n'a pas de chiffre exact. Il y a eu des évaluations aussi qui ont été faites dans la même période, encore une fois par Hydro-Québec, qui était entre autres une méthode d'hydroacoustique que je n'expliquerai pas ici, ce serait trop long, avec des écosondeurs. Donc, c'est une évaluation de montaison qui a permis d'évaluer à autour de six mille saumons dans la rivière dans ces années-là. Il faut utiliser ces chiffres-là sous toutes



réerves.

1595

Nous autres, on a aussi des évaluations qu'on fait avec plusieurs indicateurs, dont le succès de pêche sportive, les montaisons dans la passe migratoire à Katchapahun qui, il faut le dire, est à cent quarante kilomètres de l'embouchure, c'est quand même loin. On a l'évaluation du succès de pêche. On a un paquet d'indicateurs qu'on utilise, puis on arrive dans à peu près les mêmes ordres de grandeur, autour de cinq mille saumons en ce moment dans la rivière.

1600

Évidemment, on parle d'une situation qui est relativement nouvelle. Il y avait certainement beaucoup plus de saumons dans la rivière Moisie comme dans les autres rivières voisines et du reste du Québec il y a une décennie ou un peu plus.

1605

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Puis le décompte, cinq, six mille, c'est en aval ou en amont de l'embouchure de la Ouapetec et de la Nipissis?

1610

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

En aval.

1615

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

En aval.

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

1620

Oui.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1625

C'est-à-dire, ça les inclut.

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

Oui, c'est ça. La Ouapetec est localisée environ au kilomètre 70 sur la rivière, puis le décompte en question a été fait en bas du vingt-huit mille. Ça équivaut à peu près à quarante kilomètres, trente-cinq kilomètres de l'embouchure.

1630

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1635

Et est-ce que j'ai bien compris que c'est la Nipissis qui serait la plus importante?

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

Le plus important tributaire.

1640

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Tributaire.

1645

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

De la Moisie, en termes d'habitat disponible pour le saumon...

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1650

La population de la Nipissis à peu près?

**M. FRANÇOIS BARNARD :**

1655

Ça, on n'a aucun chiffre en ce moment pour évaluer ça, non.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci.

1660

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gingras.

1665

**M. DONALD GINGRAS :**

Si on parle de l'impact sur la possibilité forestière, par exemple, de soustraire le bassin de la rivière Ouapetec à l'exploitation forestière, on aurait un impact de cinquante-six mille mètres cubes annuellement, qui devrait être soustrait à la possibilité forestière.

1670

Par contre, si on retire le bassin de la rivière Ouapetec, il y aurait d'autres territoires qui seraient rendus inaccessibles, parce qu'il n'y aurait pas possibilité de construire des chemins forestiers. À ce moment-là, il se rajouterait trente-sept mille mètres cubes pour un total de quatre-vingt-treize mille mètres cubes. Ce qui représente – c'est quand même assez important – ça représente environ 10 % de la possibilité forestière totale de l'aire commune, le territoire forestière commune 94-20, qui a une possibilité, une fois réduite suite à l'application de la Commission Coulombe, de un million trente-cinq mille mètres cubes. Alors, c'est une précision qu'on voulait donner.

1675

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

1685 **M. BERNARD LYNCH :**

J'aurais peut-être une dernière sous-question pour monsieur Barnard, si vous permettez?  
J'aimerais connaître les classes d'âge de la population de saumon de la rivière Ouapetec.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1695 **M. FRANÇOIS BARNARD :**

Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

1700 **M. BERNARD LYNCH :**

Les caractéristiques finalement de la population de la rivière Ouapetec, si on parle d'âge:  
le tribermarin, dibermarin ou madeleineau.

1705 **M. FRANÇOIS BARNARD :**

Ça, je n'ai pas ça ici en ce moment, mais je peux trouver ces chiffres-là aussi et puis les  
fournir. On a ça, encore une fois, via les études qui ont été faites par Hydro-Québec dans les  
années 90.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-vous être avec nous, monsieur Lynch...

1715 **M. BERNARD LYNCH :**

On va être avec vous pour la semaine, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, à Sept-Îles, peut-être qu'on pourra en reparler?

1720 **M. FRANÇOIS BARNARD :**

Oui, bien sûr.

1725 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1730 **M. BERNARD LYNCH :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1735 Nous invitons maintenant, monsieur Albert Bouliane.

**M. ALBERT BOULIANE :**

1740 Bonjour, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1745 **M. ALBERT BOULIANE :**

1750 Je suis Albert Bouliane, propriétaire du chalet au lac Pasteur. Moi, ce que je veux dire, c'est qu'il y a vingt-cinq ans, quand j'allais au lac Pasteur, je faisais des belles pêches. Présentement, c'est pas terrible. Puis c'est dû, je pense, en grande partie à la carpe qu'on appelle. L'automne, quand la truite fraie, elle est sur les lieux puis elle mange les oeufs. Puis je pense peut-être même qu'elle mange les oeufs de saumon.

1755 Ça fait qu'il y a quand même une possibilité, je pense, de remédier à ça. C'est avec des cages que les gars appellent, il faut pognier les carpes au moment de la fraie au printemps. Ça fait que même moi, je suis prêt à collaborer si on me dit qu'on va fournir les cages, puis les scientifiques vont dire où ce que c'est qu'elles sont les fraies. Où ce qu'il y a mon chalet, je vais être là une semaine, quinze jours, matin et soir pour vider les cages. Je me dis là, la truite a pas mal diminué, puis quand même les oeufs de saumon, peut-être qu'ils se font endommager.

1760 En tout cas, il faudrait qu'il y ait des études. Il y a probablement eu des études de faites,

peut-être davantage, mais moi, après vingt-cinq ans, c'est ce que je sais.

**LA PRÉSIDENTE :**

1765 C'est bon. Merci, monsieur Bouliane.

**M. ALBERT BOULIANE :**

1770 En tout cas, j'aimerais savoir si le ministère peut faire quelque chose ou ils font quelque chose.

**LA PRÉSIDENTE :**

1775 Madame Labonté, avez-vous de l'information là-dessus?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1780 Oui, je peux répondre en partie à monsieur Bouliane. Si vous me permettez, je peux m'adresser directement à monsieur Bouliane. Effectivement, il y a des études qui ont été faites dans le secteur de la Mauricie où il y a eu des tentatives de contrôle de ce que vous appelez la carpe qui est, en fait, du meunier, qui est un compétiteur de l'omble de fontaine ou la truite mouchetée qui est une espèce recherchée pour la pêche sportive.

1785 Puis la conclusion de ces études-là a été que, malgré les efforts de capture qu'on peut faire sur les sites de reproduction, ça prend vraiment un effort très, très important pour très peu de résultat. Donc, Faune Québec ne favorise pas ce type d'intervention-là. Je pourrai déposer les études en question et les recommandations qui s'y rattachent pour vous donner plus d'information.

1790 Il y a eu des tentatives les dernières années aussi qui ont été faites par la SÉPAQ dans le secteur du ruisseau Cache-deux, puis c'est à peu près les mêmes conclusions qu'on a observées. Il y a une baisse de la population des meuniers, mais dès qu'on arrête les efforts de capture, il se réinstalle et il revient en compétition avec l'omble de fontaine. Donc, c'est un petit peu jeter l'argent à l'eau, si on peut dire.

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

1800 Qu'est-ce qui est arrivé pour que ça change comme ça depuis vingt-cinq ans? Il y a vingt-cinq ans, monsieur Bouliane témoigne du fait que la pêche était meilleure. Pourquoi dans cette région-là il y a eu une modification dans les populations?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1805 Je n'ai pas l'historique en tête de la présence du meunier. Peut-être que monsieur Bourque pourrait m'aider là-dessus. Si ça fait suite à une introduction accidentelle de cette espèce-là, ça peut expliquer le déclin de la qualité de pêche au cours des dernières années. Sinon, je n'ai pas d'explication.

**LA PRÉSIDENTE :**

1810 Monsieur Bouliane, est-ce qu'il y en avait ce que vous appelez la carpe, mais bon, les scientifiques l'appellent meunier, est-ce qu'il y en avait il y a vingt-cinq ans de ce poisson-là?

**M. ALBERT BOULIANE :**

1815 C'était très rare que j'en prenais.

**LA PRÉSIDENTE :**

1820 Mais il y en avait.

**M. ALBERT BOULIANE :**

Il y en avait peut-être là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1825 Peut-être. Vous n'en aviez pas vu.

**M. ALBERT BOULIANE :**

1830 Là, dernièrement, je pogne des carpes d'à peu près dix-huit pouces de long. Ça a complètement changé la population comme on pourrait dire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1835 C'est apporté comment ça, le meunier, dans les lacs?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

1840 Il y a des cas qui ont été documentés où c'est soit des introductions accidentelles dans les plans d'eau lorsque les pêcheurs pêchent avec des poissons appât, ce qui n'est pas permis actuellement dans les territoires dont on parle, ce qui n'est pas permis sur la Côte-Nord. Mais dans une grande partie du Québec, il y a eu colonisation par cette espèce-là à cause de ça.

1845 Ou encore, les gens voulant bien faire, mettent des petits ménés à l'eau croyant que ça fait de la nourriture pour la truite, puis à ce moment-là, on introduit des espèces compétitrices qui sont des compétiteurs et qui amènent une baisse de la qualité de pêche, qui peut aller jusqu'à 50 % de la diminution du succès de pêche dans certains cas.

1850 **M. ALBERT BOULIANE :**

Moi, je me dis tout le temps que si j'avais des cages, puis si j'éliminais une certaine quantité des carpes, puis les choses qui mangent les oeufs des... qu'est-ce que c'est qui serait éliminé, serait éliminé. Ça fait des grosses chances que la truite prenne davantage le dessus.  
1855 Puis comme ils disent, la truite, assez souvent, se tient auprès d'où ce que la carpe pond ses oeufs, puis elle mange les oeufs. Ça fait que la truite aide de son côté, mais je pense que s'il y avait une aide du côté humain, on a des grosses chances peut-être que la truite prendrait le dessus sur la carpe.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, ce que vous demandez, c'est d'avoir au moins l'équipement technique pour le faire et vous seriez prêt à installer justement ces cages-là pour faire votre part.

1865 **M. ALBERT BOULIANE :**

Oui. Parce que ça prend la permission du ministère pour faire ça.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1870 Ma question va s'adresser au ministère. Est-ce que ce genre de pratique serait autorisé dans une réserve de biodiversité?

**M. PIERRE BERTRAND :**

1875 Il faudrait évaluer de façon plus précise l'origine. Si c'est d'améliorer la qualité de pêche d'une espèce qui était déjà présente puis qui s'est développée, là ça rentre dans la catégorie de non autorisée ou non autorisable de faire une intervention.

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais là c'est l'inverse. C'est d'améliorer une espèce indigène. C'est que la truite était là avant, elle n'était pas en compétition avec le meunier. Le meunier est apparu il y a peut-être vingt-cinq ans, parce qu'il faut aussi recevoir l'information de ceux qui étaient là sur le territoire il y a vingt-cinq, trente ans.  
1885

1890 Ce qu'on nous dit, c'est qu'il n'y en avait pas, il y a eu un problème d'introduction fort probablement. Bien, c'est fort possible. C'est un cas hypothétique. Mettons qu'on le prend comme une hypothèse. Alors, à ce moment-là, c'est une mesure de restauration qui est proposée d'une espèce qui existait, indigène.

**M. PIERRE BERTRAND :**

1895 Madame la présidente, votre analyse pourrait être évaluée, pourrait être regardée, mais il faut toujours se poser la question si l'espèce, le stock est en péril. Si une population localisée à un lac ou à un secteur précis d'un cours d'eau a subi des diminutions en raison d'une compétition, si on dit une compétition naturelle, c'est toujours ça un peu le nerf de la guerre, si c'est une compétition naturelle avec une espèce qui n'est pas en péril dans l'ensemble de la réserve de biodiversité, à notre avis, nous ne ferions pas d'intervention de ce type-là. Nous ne ferions pas  
1900 d'intervention pour régler le problème.

1905 Parce qu'il faut vraiment évaluer. Le meunier a peut-être toujours été présent dans ces cours d'eau là ou dans ce secteur-là. Ce n'est peut-être pas non plus... et je ne veux pas prendre la place de mes collègues de la Faune, mais il faudrait regarder toutes les facettes, parce que c'est possiblement aussi une augmentation de l'effort de pêche au fil des ans de la truite mouchetée qui a fait, qui a donné une chance au meunier de prendre un peu plus de place.

1910 C'est possiblement une augmentation de quand? Je ne sais pas, je ne connais pas la situation, mais il y a probablement plusieurs événements, plusieurs choses à évaluer avant de vraiment décider de faire une intervention à l'intérieur d'une aire protégée.

Peut-être que monsieur Bourque semblait depuis tantôt...

**M. JEAN BOURQUE :**

1915 C'est-à-dire que dans le sud de la réserve sur plusieurs plans d'eau, on retrouve du meunier. Principalement, il y a le lac Walker. Donc, je ne sais pas si le meunier s'est déplacé vers le lac Pasteur au cours des années, mais on en retrouve passablement.

1920 Maintenant, entreprendre des travaux de cette nature sur le lac Pasteur, je pense que ça serait utopique, parce qu'on l'a fait, nous, sur un petit plan d'eau, le lac Cache-deux et on a eu énormément de difficultés. Parce qu'il faut installer des barrières pour empêcher la carpe d'y revenir. Alors, sur un lac comme le lac Pasteur, je pense qu'on s'embarque dans des travaux majeurs.  
1925



**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que l'acidification des eaux peut avoir joué aussi pour que ce soit moins productif présentement pour la truite?

1930

**M. JEAN BOURQUE :**

On n'a pas de données à savoir si le lac s'est acidifié. On n'a pas ces données-là. Mais je ne crois pas.

1935

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

1940

**M. JEAN BOURQUE :**

Je ne crois pas.

1945

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1950

**M. ALBERT BOULIANE :**

Moi, je me dis que sûrement si vous prenez les résultats qu'il y a eu à chaque année que la pêche était rapportée, puis les poids qui ont été rapportés, sûrement que c'est assez facile à vérifier qu'il y a eu une grosse diminution au courant des années des résultats de pêche que les gars ont faite. Puis c'est sûr que selon ce que je sais, c'est les pêcheurs américains, des touristes qui ontensemencé la carpe dans les lacs. C'est dû à ça. Il y en avait pas avant ou, s'il y en avait, très peu. Merci beaucoup.

1955

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

1960

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Est-ce qu'on a les données de statistiques de pêche du lac Pasteur? Est-ce que vous avez des décomptes?

1965

**M. JEAN BOURQUE :**

Oui, effectivement, on a les statistiques de pêche sur de nombreuses années. Donc,

on pourrait les vérifier pour voir l'évolution. On pourrait les déposer à la commission.

1970

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Alors, monsieur Bouliane, on va avoir les données, puis ça va être rendu disponible, ces données-là, sur le site Internet et également dans les centres de consultation de la commission. Il y en a ici à la bibliothèque municipale.

1975

**M. ALBERT BOULIANE :**

Merci.

1980

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Guy Fortin, s'il vous plaît. Bonjour!

1985

**M. GUY FORTIN :**

Bonjour! Guy Fortin, je représente toujours Scierie Norbois et Almassa Baie Trinité. J'avais une question concernant l'aire protégée de la rivière Moisie. Est-ce que ça serait possible d'avoir le projet d'aire protégée à l'écran, s'il vous plaît? Il y avait une carte qui avait sorti un petit peu avant où on voyait vraiment une vue d'ensemble jusqu'à la mer. La carte où vous avez montré le projet de la Ouapetec. C'est ça, merci.

1990

Bon, sur cette carte-là, je me demande pourquoi l'aire protégée, la partie avant, pourquoi l'aire protégée ne se rend pas jusqu'au fleuve Saint-Laurent?

1995

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bertrand.

2000

**M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, la question nous a été adressée à plusieurs occasions lors de nos rencontres préliminaires. Et c'est simplement parce que le territoire, nous avons arrêté la limite aval avec le début d'un terrain privé, d'une propriété privée. Il y a un grand bout de rivière qui appartient depuis plus de cent ans à un groupe de propriétaires, une compagnie qui s'appelle le Camp de pêche de la rivière Moisie. Ils ont maintenant un nom français. Et il y a une distance – je ne sais pas par coeur le nombre de kilomètres – mais il y a plusieurs kilomètres où le fond de la rivière, les rives de la rivière sont la propriété de cette entreprise-là, de cette

2005

2010 compagnie-là. C'est un camp de pêche privé.

Et, après ça, on reprend avec une partie ZEC au sud, la partie de la zone d'exploitation contrôlée, et on aurait pu créer la partie sud et, là, il y aurait eu une section privée qui n'aurait pas été incluse dans la réserve.

2015

Notre réflexion à cet effet-là, c'était qu'on voulait garder... ne pas avoir de coupure dans le territoire, d'avoir un territoire unique, et on a évalué que, avec la limite sud qui était située, accotée avec le club privé, avec le terrain privé – on le voit ici sur une autre carte – ça nous permettait de faire la protection désirée, d'aller chercher les éléments de protection de biodiversité qu'on recherchait, qui étaient recherchés.

2020

De ne pas protéger jusqu'à la mer, pour nous n'était pas un enjeu majeur dans l'ensemble de la proposition. Je ne sais pas si j'ai été assez clair? Peut-être que monsieur Brassard voulait rajouter. Pouvez-vous me permettre de lui donner la parole? Merci.

2025

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

En effet, avec la grande réserve aquatique, je le disais tantôt, on va chercher plusieurs habitats, plusieurs écosystèmes qui sont très représentatifs de l'écologie de la Côte-Nord. Par contre, à l'embouchure de la rivière Moisie, il y a des écosystèmes qui actuellement ne sont pas représentés dans le réseau et qu'il serait intéressant d'aller chercher. Mais pour des raisons de tenure, et c'est la grande difficulté sur la Côte-Nord avec les écosystèmes littoraux qui sont généralement de tenure privée, on a des difficultés à les protéger.

2030

2035

Donc, le ministère du Développement durable devra poursuivre son analyse pour trouver ces écosystèmes-là à des endroits appropriés.

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

2040

Concernant ces propriétés privées là, est-ce que c'est possible pour le gouvernement d'exproprier?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2045

Oui, madame la commissaire, c'est possible. Est-ce que c'est voulu? Est-ce que c'est souhaité par les autorités du gouvernement? C'est une autre question. Mais c'est tout à fait possible. Peut-être à titre d'indication préliminaire, le territoire en question ici, le territoire privé est une propriété plus que centenaire qui a probablement une valeur au livre fort élevée pour ce qui est de la pêche sportive. Je ne sais pas si des évaluations ont déjà été faites, des évaluations sérieuses.

2050

Pour le gain environnemental, pour la protection de la biodiversité de plus, en faisant cette opération-là de rachat – on parle de rachat par le gouvernement – je ne suis pas persuadé que l'analyse coût-bénéfice en vaudrait le coût.

2055

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, posons une autre hypothèse. L'eau n'appartient quand même pas aux gens qui ont la propriété du fonds. La faune qui y circule, non plus. En termes d'image publique, est-ce que ce ne serait pas plus avantageux d'avoir une vision qu'on se donne ensemble de protéger la rivière jusqu'au fleuve?

2060

Parce que quand le gouvernement décide de vouloir protéger des espaces, qu'ils soient de compétence municipale ou autre, on ne prend pas la peine de dire: «Ça, ça appartient à du privé.» À ce moment-là, on a le goût d'avoir une vision globale.

2065

Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut imaginer puis qu'il y ait des représentations qui soient faites de la population dans leur mémoire?

2070

**M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la présidente, c'est une image qu'il est possible d'évaluer. C'est une proposition qu'il est possible d'évaluer. Je vous rappelle que le fonds de la rivière est bien propriété privée. Vous nous avez bien spécifié que l'eau et le saumon n'étaient pas de propriété privée, ça, c'est certain. Mais la seule façon de l'inclure serait de racheter ou d'exproprier. Mais une expropriation doit avoir un coût aussi rattaché à ça et aussi une valeur qu'on identifie.

2075

Jusqu'à maintenant, l'approche gouvernementale n'a pas été d'aller vers l'expropriation pour le réseau des aires protégées au Québec. Il y a un statut de territoire humanisé et il y a aussi des programmes où les propriétaires peuvent, de façon volontaire, céder des terrains, céder des espaces, avec des déductions fiscales rattachées à ça, mais ils peuvent faire des dons et des legs au gouvernement. Ça, c'est des choses possibles. Mais je vous avoue franchement que cette approche-là n'a pas été faite auprès du Camp de pêche.

2080

2085

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais j'abordais plutôt l'hypothèse de vision de protection justement, parce qu'il y a des propositions de protéger des espaces humanisés, donc des espaces qui sont de propriété privée. Alors, est-ce que ce serait possible de protéger justement, de se donner une image globale pour protéger la partie complètement aval de la rivière avec peut-être un statut différent mais une protection jusqu'au Saint-Laurent?

2090

**M. PIERRE BERTRAND :**

2095 Mais, madame la présidente, vous allez me permettre de donner la parole à François Brassard.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 D'accord.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2105 Madame Journault, on a eu le même réflexe que vous quand on a fait le contour de la réserve aquatique. On avait cette même volonté qui, je pense, est toute naturelle de vouloir protéger un cours d'eau jusqu'à son embouchure principale. Par contre, on s'est buté aux différents problèmes de tenure qui existe et d'une manière historique sur la rivière, et ça n'a pas été possible. Donc, c'est ce que je voulais vous dire.

2110 Par contre, comme le disait Pierre, il existe des programmes en milieu privé. Ce n'est pas seulement des dons, il y a aussi des ententes qui peuvent être faites avec les propriétaires privés pour une durée de temps qui peut être assez longue de conservation où les propriétaires, de leur volonté, prennent un contrat, une entente avec le gouvernement dans laquelle les objectifs de conservation sont spécifiés.

2115

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, est-ce que cette approche-là a été tentée jusqu'à présent?

2120 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Pas dans le cas de la rivière Moisie. Ça a été tenté dans différents secteurs au Québec, mais ça serait peut-être une avenue à prendre.

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la commission va écrire à ces propriétaires pour leur demander s'ils sont prêts à collaborer. C'est la réponse qu'on vous fait.

2130 **M. GUY FORTIN :**

Ma question, en réalité, c'est que je me demandais, comme dans le cas de la rivière Pasteur où on a vu qu'il y avait un projet d'agrandissement, dans ce cas-là, il n'y en a pas de projet d'agrandissement. La limite, elle arrêterait vraiment là.

2135

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce qu'on a compris. Présentement, c'est la proposition qui est mise sur la table. Oui, monsieur Desrochers?

2140

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

Peut-être pour amener comme information à la commission, simplement spécifier que dans les réserves aquatiques que le gouvernement a créées jusqu'à maintenant, il y a trois réserves aquatiques. Il y en a deux dont c'est des tenures privées. Le cas de la Moisie, le cas de l'Ashuapmushuan au Lac Saint-Jean ou en périphérie du lac Saint-Jean, c'est également des tenures privées. Et dans le cas de la rivière Harricana, et bien, l'embouchure est dans la province voisine. Donc, on n'a pas pu se rendre jusqu'à l'embouchure de la rivière Harricana en Abitibi.

2145

Et ce que je veux amener aussi à la commission, c'est dans la réflexion, c'est que la plupart des réserves aquatiques qui pourraient être protégées, le cas dont on parle maintenant va s'appliquer de façon générale dans les autres cas. Donc, les embouchures des grandes rivières sont généralement de tenure privée. Dans l'Outaouais, on risque de rencontrer la même chose.

2150

Donc, dans les recommandations, c'est sûr que ça va prendre des mesures qui soient facilitantes et qui soient facilement exportables aussi aux autres cas. Donc, qui soient budgétairement aussi raisonnables.

2155

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais c'est que des ententes de collaboration peuvent être prises avec ces propriétaires privés là et c'est peut-être aussi avantageux pour eux. Chacun peut y trouver son compte. On verra la recevabilité de notre proposition.

2160

**M. GUY FORTIN :**

Pour mettre les choses au clair, je n'en faisais pas la demande. C'est que nous, Scierie Norbois, on a un territoire d'approvisionnement à l'embouchure de la rivière Moisie. Puis on m'avait déjà dit qu'il y avait un projet de la prolonger la réserve aquatique. C'est ça que je voulais mettre au clair.

2165

2170

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez peur qu'on dise que vous avez proposé d'agrandir la réserve, vous!

2175

**M. GUY FORTIN :**

Non, c'est ça.

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça ne sera pas retenu contre vous.

**M. GUY FORTIN :**

2185

Non, mais c'est parce que je voulais avoir un portrait clair. Ça a des impacts aussi. C'est que nous, l'entreprise a acquis une petite usine de sciage à l'embouchure de la rivière. Quand on l'a acquise, l'aire protégée, on savait qu'elle arrêterait là. Mais, ensuite, on m'a dit que la réserve aquatique allait être agrandie. Ça vient changer le portrait. C'est pour ça qu'à un moment donné, c'est important que les limites qu'on voit, qu'on sache, qu'on puisse travailler avec ces limites-là. Quand les limites changent après, bien, ça a souvent des impacts assez importants.

2190

**LA PRÉSIDENTE :**

2195

Mais, justement, revenons avec la carte.

**M. GUY FORTIN :**

Oui.

2200

**LA PRÉSIDENTE :**

Quels sont les secteurs de coupe que vous avez?

2205 **M. GUY FORTIN :**

La carte, comme elle est présentée là, ça me va.

**LA PRÉSIDENTE :**

2210

Oui.

**M. GUY FORTIN :**

2215

Moi, le projet initial de la rivière Moisie, vous avez mon aval. Mais s'il y a des ajouts, c'est là que c'est important de le savoir. Mais là, on me dit qu'il n'y en aurait pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2220 D'accord. Mais en aval...

**M. GUY FORTIN :**

2225 Oui?

**LA PRÉSIDENTE :**

... qu'est-ce que ça ferait qu'une partie de la rivière soit protégée jusqu'au Saint-Laurent?

2230 **M. GUY FORTIN :**

Bien, c'est qu'on a une petite aire commune là, c'est-à-dire un petit territoire d'approvisionnement. C'est que ça nous empêcherait de faire nos opérations forestières dans ce secteur-là.

2235

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça serait utile d'avoir cette information-là. Dans quelle zone? Quel est le secteur qui...

2240 **M. GUY FORTIN :**

Ah! bien, vous l'avez sûrement. Le ministère a sûrement ça.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

2245

Il y a une carte qui a été déposée, qui représente la réserve aquatique projetée et les aires communes. Donc, la 94-02 dont parle monsieur Fortin a été déposée.

2250 Ce qu'on ne voit peut-être pas sur la carte, c'est la zone qui est privée en bordure de la rivière. Je ne pourrais pas vous dire si à l'est de la rivière, il y a une portion qui est privée. Peut-être que monsieur Fortin a l'information, est-ce que l'aire commune s'appuie sur la limite de la rivière ou s'il y a un deux cents mètres, par exemple, qui pourrait être de tenure privée.

**LA PRÉSIDENTE :**

2255

D'accord. L'aire commune, jusqu'où elle va?



**M. GUY FORTIN :**

2260 L'aire commune, au nord, la limite nord de l'aire commune, c'est environ... bien, c'est la limite de l'aire protégée actuelle. Puis l'aire commune arrête environ à la route 138. Au sud de la route 138, c'est privé, si je ne me trompe pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

2265 Mais ça serait utile d'avoir ça en détail, puis savoir jusqu'où sur le bord de la rivière ça arrête.

**M. GUY FORTIN :**

2270 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2275 Parce qu'il y a peut-être quelque chose, un compromis à trouver là.

**M. GUY FORTIN :**

2280 Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va attendre de vos nouvelles aussi.

2285 **M. GUY FORTIN :**

Oui. Dans un mémoire, je vais vous indiquer ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2290 Le plus tôt possible.

**M. GUY FORTIN :**

2295 Oui. Très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

2300 Pour uniquement ce dessin-là qu'on souhaiterait avoir. D'accord?

**M. GUY FORTIN :**

Très bien.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2310 **M. GUY FORTIN :**

2310

Puis une dernière chose. C'est qu'hier, le commissaire, monsieur Pierre André, mentionnait qu'au niveau des conseils de conservation, ça serait effectivement intéressant si l'industrie avait un siège à ces conseils-là. Surtout dans l'optique où nos territoires d'approvisionnement font partie du bassin versant de la rivière, je pense que ça serait intéressant

2315

que l'industrie ait un siège là-dessus, sur les conseils.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

2320

**M. GUY FORTIN :**

Oui. Je vous remercie.

2325 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur David Trudel, s'il vous plaît.

2330 **M. DAVID TRUDEL :**

Bonjour! David Trudel, Uniforêt Port-Cartier. J'ai juste trois points à amener. Ça va être bref. C'est juste que j'aimerais avoir des précisions sur certains faits et certains éléments qui ont été amenés dans un souci d'avoir l'information la plus à jour possible.

2335

Au niveau de la carte sur le territoire du caribou qui a été présentée en début de session aujourd'hui, nous, on a eu affaire à travailler en collaboration avec le secteur Forêt et le secteur Faune dans l'optique de développer un plan d'aménagement qui favoriserait le retour du caribou sur le territoire. Uniforêt a été une des premières compagnies au Québec à faire ça. Puis on a travaillé assez étroitement avec ces choses-là.

2340

Puis, tout à l'heure, j'ai fait un saut quand j'ai vu cette carte-là, parce que c'est une carte

2345 qui a été montée avant les inventaires qui ont été faits sur le territoire. Donc, il y a des informations beaucoup plus précises qui sont disponibles aujourd'hui. Ça fait que j'aimerais peut-être savoir si c'est disponible ou si ça va être amené au niveau de la commission?

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

2350 Effectivement, je crois que ça serait bien qu'il y ait un document qui soit annexé à la carte qu'on a déposée cet avant-midi pour assurer que tout le monde, particulièrement les gens qui nous écoutent par le Web, ait la bonne information entre les mains.

2355 Cette carte-là indique les secteurs d'intérêt. C'est-à-dire, le terrain de jeu où on proposait de travailler pour mettre en place des massifs de protection et des massifs de rotation avec l'information qu'on avait à jour. Les secteurs ont été identifiés en fonction des connaissances qu'on avait il y a trois ans.

2360 Suite à ça, on a eu des inventaires qui sont venus préciser les informations sur la distribution du caribou dans l'aire commune 94-20 dont il est question. C'est certain qu'on peut déborder ou être plus raffiné dans ce terrain de jeu là. On est toujours en mode de travail sur les délimitations des contours.

2365 Donc, l'information que je peux diffuser, c'est les grands secteurs où on souhaite travailler, mais ce qui est plus raffiné n'est pas disponible pour des raisons, entre autres, de protection de l'espèce, pour le caribou forestier. Actuellement, on ne diffuse pas cette information-là. Mais il faut garder en tête que c'est l'ensemble du territoire qui est au nord de la limite du 50e parallèle pour la région de la Côte-Nord, qui est le territoire concerné par le caribou forestier.

2370 Donc, même si on travaille plus spécifiquement sur ces secteurs-là, il faut avoir une approche écosystémique sur l'ensemble de l'aire commune. Puis c'est dans ce sens-là qu'on travaille. Je ne sais pas si ça apporte des précisions pour monsieur Trudel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375 Allez-y.

**M. DAVID TRUDEL :**

2380 Bien, ça m'apporte une précision dans le sens que je sais que c'est les orientations qui ont servi à faire les inventaires, puis que je suis conscient aussi que pour des questions de protection du caribou, il y a des informations qui ne peuvent pas être divulguées.

2385 Sauf que j'avais dans l'esprit de dire que pour la commission, c'était des informations peut-être privilégiées qui auraient pu avoir un caractère confidentiel pour aider à la prise de

décision dans le cas des aires protégées en question. Mais je ne sais pas le caractère...

**LA PRÉSIDENTE :**

2390 Oui, c'est possible de faire ça. Il arrive des moments où on reçoit une information et, pour des questions justement d'intérêt public, on ne dira pas où est la tale d'ail des bois, on veut la protéger là. La semaine d'après, elle ne sera pas là. Ça fait que oui, si vous pouvez nous fournir cette information-là, on va la traiter de façon confidentielle, puis tout le monde va comprendre les raisons.

2395

**Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Très bien. Je ferai parvenir l'information à la commission.

2400

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

**M. DAVID TRUDEL :**

2405

Les deux autres points que je voulais amener, c'est en relation avec les discussions qu'il y a eu autour de l'aire protégée de la rivière Moisie. La première, c'est de faire une précision au niveau des efforts qui ont été mis en place en Gaspésie pour la protection des rivières à saumon. Oui, il y a un guide de modalités qui existe en Gaspésie. On l'a analysé par rapport à qu'est-ce qui était faisable sur le territoire nord-côtier et on se rend compte que la plupart des modalités proposées sont difficilement applicables, compte tenu de la nature des dépôts.

2410

En Gaspésie, ils ont des dépôts meubles. C'est facile de passer les routes forestières sur le dessus des montagnes, puis de faire des aménagements spéciaux pour éviter l'apport de sédiments au niveau des cours d'eau, sauf que sur la Côte-Nord, plus qu'on monte sur le dessus des montagnes, plus qu'on se ramasse dans le roc, puis c'est pas très très long qu'on le pogne.

2415

Par contre, dans un souci de transparence, puis un souci de ne pas arriver dans le secteur concerné où est-ce qu'il pourrait y avoir une problématique au niveau du saumon, tout à l'heure, on parlait d'une bande de soixante mètres qui était à laisser sur le bord des cours d'eau. C'est le RNI traditionnel. Et on n'a pas le droit, à moins d'avoir des ententes au niveau de la Faune ou au niveau du secteur Forêt, de faire la construction d'un chemin forestier à l'intérieur du soixante mètres.

2420

De notre côté, au niveau forestier, on est conscient des impacts que ça peut avoir. Ça fait qu'à ce moment-là, on essaie de s'éloigner le plus possible quand même de ces zones-là.

2425

Sauf que dans le territoire de la Ouapetec, qui a été amené tout à l'heure, l'accessibilité est très difficile dans ce secteur-là plus particulièrement.

2430            Puis il y a une grande partie du territoire... tout à l'heure, monsieur Gingras faisait allusion à dire qu'il y avait une partie blanche entre la rivière Ouapetec et la rivière Moisie qui pouvait être affectée. Mais cette zone-là, d'après nos analyses, est beaucoup plus grande que ça. Parce que ça monte jusqu'au nord de l'aire commune. Les montagnes sont nord-sud, puis elles sont pratiquement infranchissables au niveau est-ouest. À ce moment-là, ça exclut toute la partie nord-est de notre aire commune.

2435            Puis on parlait tout à l'heure de quatre-vingt-treize mille mètres cubes qui pouvaient être considérés dans cette zone-là. Je vais ramener le même point que j'avais hier au niveau des parcellaires exclues, je voudrais savoir si ça a été inclus dans ces volumes-là ou non.

2440            Parce que l'analyse qu'on a faite, nous, sur notre territoire, une analyse préliminaire dit que dans les parcellaires exclues, on a au-dessus de deux cent mille mètres cubes de disponibles qui est gelé là. Puis il y en a une grosse partie qui serait dans ce secteur-là où est-ce qu'on pourrait récupérer et remettre au niveau de l'attribution des bénéficiaires de CAAF sur cette aire commune là.

2445

**M. DONALD GINGRAS :**

2450            Non. C'est parcelles-là exclues, ça le dit, ne font pas partie du calcul servant à déterminer l'impact de la soustraction du bassin hydrographique de la Ouapetec. Il faut bien comprendre qu'on les a exclues aussi pour des raisons quand même sérieuses, selon l'état des connaissances qu'on avait. C'est des territoires soit où les peuplements forestiers sont trop pauvres, pas suffisamment denses pour l'exploitation forestière, ou encore que les pentes sont trop fortes et puis l'accessibilité est très réduite. Donc, selon l'état de nos connaissances actuelles, on les a exclues.

2455

2460            Maintenant si, à la suite de nouvelles études plus précises, on nous fait la démonstration qu'il y a certaines portions de territoire qui pouvaient être incluses, bien, on pourrait réviser notre analyse d'impact à ce moment-là.

2460

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça va?

2465

**M. DAVID TRUDEL :**

Oui. Juste un élément. C'est sûr que dans le dépôt de notre mémoire qu'on va vous faire, l'analyse de ce secteur-là va être complétée au complet au niveau de l'accessibilité, au niveau du réseau routier qu'on peut y construire.

2470

**LA PRÉSIDENTE :**

2475

D'accord. Alors, est-ce que ce serait possible, monsieur Trudel, dans votre mémoire, de nous dire qu'est-ce que vous seriez prêts à faire comme mesures de protection particulières en regardant d'une façon bien, bien ciblée la rivière Ouapetec. Jusqu'où vous seriez capables de protéger cette rivière-là. Quelles mesures vous êtes prêts à mettre en place? Quel suivi? Avec quelle approche de transparence? C'est juste un petit devoir peut-être comme ça là.

2480

**M. DAVID TRUDEL :**

Oui, je vais vous le mettre, mais en plus, je vais vous faire une précision aussi. Ça fait depuis plusieurs années qu'on a des discussions avec l'Association de protection de la rivière Moisie parce qu'on avait des secteurs d'intérêt dans ces environs-là, puis depuis les années 2000, 2001, on avait déjà des vues pour aller dans ces secteurs-là.

2485

On n'y a pas été en partie parce qu'on ne s'est pas entendus, mais aussi en partie parce qu'on n'a pas voulu pousser les dossiers plus loin, compte tenu qu'on savait qu'il y avait un moratoire qui allait s'en venir sur ce territoire-là. On a voulu faire ça dans un souci de transparence, puis l'analyse des mesures particulières qui pourraient être apportées dans ce secteur-là a déjà été faite.

2490

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2495

**M. DAVID TRUDEL :**

À ce moment-là, on pourra l'intégrer dans notre mémoire.

2500

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Merci.

Le dernier intervenant pour cet après-midi, monsieur Brieg Capitaine, s'il vous plaît.

2505

**M. BRIEG CAPITAINE :**

Bonjour!

2510

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2515 Brieg Capitaine, sociologue. Moi, je voulais savoir, en fait, on a beaucoup parlé des activités traditionnelles ou récréatives et de la continuité, qu'elles vont continuer comme d'habitude à condition qu'elles ne heurtent pas la biodiversité.

2520 Alors, moi, ce que j'aimerais savoir, c'est comment vous allez évaluer cette biodiversité-là, qui va le faire et comment c'est évalué.

**LA PRÉSIDENTE :**

2525 Monsieur Bertrand.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2530 Madame la présidente, ce qui est prévu par le ministère, c'est de prendre des décisions lorsqu'il est question de protection de la biodiversité sur des bases scientifiques solides. Lorsqu'on sera en présence d'une situation considérée problématique, on aura à prendre les mesures et faire les analyses scientifiques appropriées pour pouvoir prendre des décisions pour protéger la biodiversité. Ça sera fait sur une base objective et scientifique.

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2535 D'accord. Donc, vous n'avez pas de niveau de précision plus à donner sur le protocole?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2540 Chaque espèce étant un cas individuel, chaque situation pouvant être analysée de façon particulière, non, je ne peux pas. Aujourd'hui, je ne me sens pas en mesure de vous donner des exemples, de vous donner des bases de calcul ou des seuils critiques ou des niveaux comme ça.

2545 Je pense que ça va aller sur la situation en cause, l'analyse qu'il faut faire par les spécialistes et les décisions qu'il faudra prendre, le cas échéant. Monsieur Brassard voudrait peut-être rajouter quelque chose.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2550 Il faut être conscient là qu'on a des connaissances limitées en termes de suivi d'espèces. On a quand même des études qui sont faites mais ce n'est pas pour toutes les espèces.

2555 Et vous le voyez bien, madame la présidente, dans le document qu'on a déposé, *Le cadre de gestion de conservation*, qu'avec les connaissances actuelles, on a analysé le

territoire tant sur le plan floristique que faunique que sur le plan écosystémique et qu'on est quand même capable de dégager des enjeux de conservation propres à chacun des territoires qui sont parfois la protection d'une espèce, par exemple le saumon pour la Moisie, donc vis-à-vis d'activités qui pourraient compromettre la survie de cette espèce-là.

2560

Donc, déjà en fonction des connaissances actuelles, ce sera la question du caribou forestier, du saumon, de l'aigle royal et d'autres espèces, on est capable de porter un jugement scientifique, comme le disait Pierre, sur ces territoires-là.

2565

Par contre, pour l'avenir, il y aura un programme de suivi de la biodiversité qu'il faudra mettre sur pied pour les réserves aquatiques et de biodiversité, mais c'est un programme qui est à bâtir. Mais on est conscient qu'il y a un travail à faire de ce côté-là.

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2570

Merci. Je voulais aussi attirer votre attention sur certaines maladresses. Moi, il y a des choses qui m'ont beaucoup choqué dans votre rapport, surtout au niveau des formulations. Notamment en page 1, quand j'ai ouvert, ça m'a vraiment surpris. Page 1, introduction, contexte de création, troisième paragraphe. On parle donc que:

2575

*Le statut légal de protection exclut les activités industrielles.*

Donc, là, je comprends bien. Ensuite, on parle:

*Des activités récréatives existantes telles que chasse, pêche, piégeage.*

2580

Donc, les activités traditionnelles autochtones sont considérées comme récréatives? Là, je pense qu'il y aurait comme une maladresse, je pense, parce que moi, j'ai eu des retours comme quoi c'était assez vexant de prendre les pratiques traditionnelles comme récréatives. C'est des pratiques culturelles ancrées dans l'histoire, comme le Camp de pêche de la rivière Moisie. Donc, on le respecte, on peut respecter aussi les activités autochtones.

2585

**LA PRÉSIDENTE :**

Quelque chose là-dessus? Monsieur Bertrand.

2590

**M. PIERRE BERTRAND :**

Vous permettez un commentaire?

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2595

Le sens de notre phrase, c'est que la chasse, la pêche, le piégeage ne sont pas seulement des activités traditionnelles. Ce sont aussi des activités récréatives. C'est pour ça



2600 qu'on ajoute toujours «et les activités traditionnelles» parce qu'on conçoit bien que ça peut être des activités traditionnelles qui ne sont pas prises dans un sens récréatif mais dans un sens de ressourcement ou culturel. Donc, on veut bien entendre les deux sens à la chose et vice versa.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2605

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2610 Au niveau de l'historique sur les activités et l'évolution des usages, ça commence page 17. Concernant les activités traditionnelles, c'est essentiellement l'imparfait qui est utilisé, comme si c'était des activités finalement qui n'existaient plus. Moi, ça m'a beaucoup choqué. Surtout, il y a un trou historique entre le début du XXe siècle et puis ensuite les années 80 et le mouvement de résurgence de la culture autochtone. Donc entre les deux, c'est comme s'il n'y avait rien du tout.

2615 Je sais bien que ce n'est pas un mémoire historique, ni rien, mais je pense que ça doit faire parvenir aussi de l'historique. Donc, là, je ne sais pas si vous avez une remarque à faire.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2620 Vos commentaires ont été notés, mais je vais donner la parole pour une première fois, si vous êtes d'accord, madame la présidente, à monsieur Bérard qui est notre scribe et celui qui a récupéré toutes les informations au cours des derniers mois. Alors, monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

2625 Madame la présidente, Olivier Bérard. C'est un historique, donc c'est sûr qu'on a utilisé l'imparfait pour l'écriture en tant que tel, le passé. Puis l'autre information, c'est que l'information concernant l'historique de la présence humaine et de l'utilisation du territoire provient d'une étude qu'on a commandée, que le ministère a commandée par le biais de la communauté Uashat par le bureau d'étude de Confluences et que cette section-là a quand même été validée par eux autres.  
2630 Voilà. C'était juste la petite précision que je voulais apporter.

**LA PRÉSIDENTE :**

2635 Alors, le paragraphe traitait de l'aspect historique, ne traite pas de l'aspect contemporain. C'était votre volonté. Est-ce que vous pardonnez?

**M. BRIEG CAPITAINE :**

Bien sûr.

2640

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2645

**M. BRIEG CAPITAINE :**

S'il y a l'aval du Conseil puis de Confluences, il n'y a pas de problème.

2650

J'avais une dernière question. C'était au sujet du Conseil de conservation et de mise en valeur et puis des différentes places. Au niveau de la catégorisation, moi, il y a quelque chose qui m'a choqué. C'est-à-dire, je ne sais pas si on peut remettre, parce que moi, dans toutes mes pages, je ne me retrouve plus. Pas le schéma mais la liste. C'est la composition proposée.

2655

Moi, il y a comme un problème de classification puisque, finalement, on prend les communautés autochtones, donc on fait une catégorisation ethnique et, ensuite, on prend des activités par secteur. Donc, c'est comme si finalement les communautés autochtones aussi elles ont des chargés d'environnement, elles ont de conseils de gestion de la pêche, elles ont des villégiatures, elles ont des organismes touristiques, elles ont des milieux éducatifs. Donc, à partir de là, on peut aussi... Donc, là, il y a comme un problème de classification entre ethnique puis intérêt ou usage. Vous dites qu'il y avait des groupes d'intérêt, mais...

2660

**M. PIERRE BERTRAND :**

2665

Madame la présidente, ça nous ferait plaisir de recevoir une recommandation qui pourrait ramener le même nombre de représentants dans une catégorisation qui pourrait être plus justifiée, si vous nous faites une proposition dans ce sens-là.

2670

Notre discussion avec la communauté – les quatre rencontres que nous avons eues – a toujours été sur une base de tant de représentants pour la communauté, sans spécifier le type d'activité. Mais, écoutez, on n'est pas fermé à modifier la catégorisation, je pense que c'est une question de sémantique, mais on n'en a pas de problème avec ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2675

On va attendre vos suggestions.

**M. BRIEG CAPITAINE :**

2680

D'accord. Merci.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2685 Monsieur Bertrand, dans vos discussions avec la communauté, ils n'ont jamais soulevé l'idée de parité, d'avoir le même nombre de représentants autochtones sur ce comité que les représentants non autochtones?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2690 Tout à fait. L'ancien Conseil de bande, le précédent que celui actuel, on avait eu, je crois, deux rencontres avec ce groupe-là et il nous avait de façon très claire, nous avait parlé de parité. Et on a eu des discussions autour de ça. Puis nous avons eu, je pense, si je ne me trompe, si je ne m'abuse, deux autres rencontres avec le nouveau Conseil de bande et la discussion autour de la parité du conseil de conservation n'a jamais été identifiée comme étant un enjeu, en tout cas clair de notre côté. Ça ne nous a jamais été soumis comme étant un enjeu, 2695 comme ça l'était pour l'autre Conseil de bande.

On a eu des discussions. On a fait des présentations sur la manière, la façon dont on suggérait qu'un conseil de conservation pouvait fonctionner, mais la question de la parité n'a jamais été soulevée à ce moment-là. Et je veux juste vérifier avec mes collègues qui étaient tous 2700 présents si c'est bien le cas. On me confirme que c'est exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

2705 Ça va? Autre question?

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2710 Oui. Ma question s'adresserait à monsieur Bourque. Dans le document du ministère, il est fait état d'une proposition que vous auriez faite de créer possiblement un parc national du Québec qui intégrerait, si j'ai compris, la réserve faunique et la réserve de biodiversité. Pouvez-vous élaborer sur cette proposition?

**M. JEAN BOURQUE :**

2715 C'est-à-dire que la réserve de biodiversité n'est pas dans le projet de création de parc. C'est-à-dire, peut-être une partie du projet d'agrandissement, mais pas de la réserve en tant que telle. Mais c'est à l'étude de projet. On n'est pas très, très avancés pour le moment.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2720 Et donc, vous n'êtes pas rendus à avoir des premières limites ou des...

**M. JEAN BOURQUE :**

2725 Il y a une limite qui est proposée, effectivement.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2730 Est-ce que vous pouvez nous renseigner un peu sur ça?

**M. JEAN BOURQUE :**

2735 Les limites, c'est la rive est du lac... bien, c'est-à-dire, une partie de l'agrandissement qui est proposé pour la réserve de biodiversité, puis tout le lac Walker est inclus dans ça, puis la forêt ancienne du lac Larry qui a été sélectionnée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Mais je pourrais peut-être apporter éventuellement une carte qui précise les limites pour la création d'un parc.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2740 Oui, ça serait intéressant que vous apportiez cela. Et qu'est-ce que ça ajoute d'avoir le statut de parc par-dessus le statut de réserve faunique, par-dessus le statut de réserve de biodiversité?

**M. JEAN BOURQUE :**

2750 Bien, c'est-à-dire que nous, l'idée de création d'un parc, c'est parce que c'est d'intérêt national. C'est tout simplement ça. Puis, entre autres, il n'y en a pas de parc comme tel sur la Côte-Nord. Donc, ça serait nouveau. Et considérant aussi l'aspect géomorphologique pour cette partie de territoire, on trouve intéressant de procéder à ce projet.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2755 Puis est-ce qu'il y a des intérêts financiers à aller vers un parc? Est-ce qu'il y a une proportion de payée par l'État plus importante?

**M. JEAN BOURQUE :**

2760 Effectivement. Au niveau financier, c'est plus intéressant. C'est sûr qu'un parc national apporte un peu plus au niveau économique parce que c'est reconnu au niveau mondial.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2765 Au ministère de l'Environnement, quelle est la reconnaissance qu'on peut s'attendre d'une réserve de biodiversité? Une réserve de biodiversité comme celle du lac Pasteur, est-ce

que ça peut avoir des retombées récréo-touristiques intéressantes?

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2770 Oui, monsieur André, écoutez, le concept de réserve de biodiversité s'adresse d'abord à protéger des écosystèmes qu'on dit communs, représentatifs, dans le but de couvrir la diversité du territoire. Parmi ces écosystèmes-là, il peut y avoir des contextes où il y a des éléments plus particuliers du paysage, qui font que c'est un attrait qui peut devenir intéressant pour l'écotourisme.

2775 Et la vision dans une réserve de biodiversité, c'est que la mise en valeur écotouristique, par exemple, du territoire sera faite par et pour les gens. Donc, ce sera le Conseil de conservation et de mise en valeur, vous le savez, pour lequel on veut une composition très locale, régionale, qui devra se faire un plan d'action pour la mise en valeur. Et justement dans ces  
2780 grands territoires-là, il y a des parties qui sont propices à l'écotourisme ou à des activités de type d'éducation ou de récréation en milieu naturel. Bien, ce sera à eux de se faire un plan d'action en ce sens-là.

2785 Ce n'est pas impossible que le gouvernement participe financièrement à ça, mais on veut que ça vienne de la base, ça vienne des gens qui fréquentent, utilisent le territoire. C'est vraiment la vision qu'on a.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2790 Si vous me permettez de rajouter, tandis que le réseau des parcs nationaux au Québec a un but un peu différent, un but de conservation, oui, mais un but d'éducation et un but de mise en valeur. L'éducation et la mise en valeur ne sont pas nécessairement des priorités au niveau d'une aire protégée, une réserve de biodiversité.

2795 Alors, je pense que, un peu la différence, c'est que les parcs sont un réseau, mais un réseau avant tout accessible d'éducation et de mise en valeur, et de protection évidemment. Tandis que nous, au départ, notre réseau, le réseau des aires protégées, c'est avant tout la protection de la biodiversité et, si possible, on introduit des activités d'écotourisme ou d'éducation.

2800 On voit des concepts un peu différents et évidemment, aussi, des montants d'argent qui sont fort différents. La création d'un parc a déjà... chaque parc au Québec, parc national, a un montant d'argent identifié pour la création.

2805 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

Je poursuivrais avec un autre point d'importance de comparaison entre la réserve de biodiversité et le parc.

2810 C'est que la réserve de biodiversité est plus flexible sur le plan des activités qui se tiennent. Au niveau de la chasse qui est permise, la chasse est interdite dans un parc. Au niveau de la villégiature, généralement la villégiature est exclue des parcs; tandis que dans une réserve de biodiversité, la villégiature est maintenue. Alors, il y a quelques différentes fondamentales comme ça.

2815

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci. Une question sur le Conseil de conservation et de mise en valeur. Il est possible au ministre de déléguer la responsabilité de gestion à toute personne, organisme et autres, selon l'article 12, si je me rappelle de la loi qui nous concerne.

2820

Est-ce que vous avez envisagé cette possibilité, advenant la création du CCMV du lac Pasteur, de déléguer la responsabilité entière de la gestion, tout en gardant évidemment la surveillance et le suivi, plutôt que d'assumer autant de responsabilité finalement de gestion, ce qui veut dire également des coûts pour l'État de plus et beaucoup d'actions?

2825

**M. PIERRE BERTRAND :**

Oui. Votre question est fort pertinente. S'il était décidé par le gouvernement, par le ministère et après ça par le gouvernement, qu'il y ait un conseil de conservation unique pour la réserve de biodiversité du lac Pasteur, oui, ce serait évalué de façon très sérieuse, un organisme déjà en place qui pourrait peut-être se voir rajouter quelques membres pour aller chercher certains aspects qui ne sont peut-être pas aussi représentés au niveau du CAL.

2830

Mais oui, c'est une chose à évaluer, là, oui, oui, tout à fait.

2835

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Pour compléter les questions de mon confrère, s'il y avait des revenus générés par les activités de l'aire protégée, est-ce que les revenus vont à la réserve faunique ou au conseil de conservation?

2840

**M. PIERRE BERTRAND :**

Madame la commissaire, ça dépend quel organisme génère les activités et les a mises en place et les gère ou les autorise. Par exemple, la partie réserve faunique, les activités qui sont déjà faites par la SÉPAQ, c'est évident que l'argent revient à l'organisme qui est la SÉPAQ, à l'organisation qui fait les activités.

2845

S'il y avait une activité, par exemple, particulière d'éducation qui était proposée par le conseil de conservation et que c'était fait en partenariat avec un organisme sans but lucratif local

2850

ou régional, et que la SÉPAQ n'était pas le promoteur de l'activité et que ce n'était pas dans ses mandats spécifiques, je pense que l'argent, en tout cas, notre proposition, c'est que l'argent pourrait revenir au CCMV et évidemment au partenaire qui serait dans le coup là.

2855

J'ai une petite note, bien, dans le fond, ce qu'on a déjà écrit et ce qu'on a déjà dit, c'est que le principe de l'entreprise privée peut avoir lieu à l'intérieur d'une réserve de biodiversité. Il s'agit de bien encadrer l'activité pour qu'elle n'entre pas en conflit avec la protection de la biodiversité. Et, oui, il peut y avoir autre que la SÉPAQ qui ferait des activités.

2860

Il est évident qu'on n'entrera pas en compétition avec la SÉPAQ qui gère des activités déjà bien définies dans leur loi. Déjà, dans le mandat que le gouvernement leur donne en chasse, pêche, piégeage, on n'entrerait pas dans ce domaine-là. Ce n'est pas notre rôle. Ce n'est pas notre but. Est-ce que c'est...

2865

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Oui, ça va. Enfin, une dernière question. Concernant le nom de la réserve de biodiversité, si éventuellement le projet d'agrandissement, disons, est accepté, qui inclurait le lac Walker, est-ce que vous allez, j'imagine, proposer un nouveau nom pour l'aire protégée ou peut-être demander à la population de suggérer des noms?

2870

**M. PIERRE BERTRAND :**

Oui, madame la commissaire. C'est ce qui est proposé, ce qui est demandé. On en profite, votre question est fort pertinente. J'ai en mémoire les audiences qu'on a faites aux Monts Groulx et à l'Île René-Levasseur, où les noms ont complètement changé par la suite. Les intervenants nous ont fait des propositions qui ont été analysées, qui ont été vérifiées par la Commission de toponymie, puis finalement on est ressortis avec des noms totalement différents de ce qui avait été proposé par le ministère.

2875

2880

Alors, oui, c'est tout à fait pertinent de faire des propositions et de modifier les noms. On a mis des noms qu'on considérait pour l'instant les plus justifiés, mais c'est tout à fait modifiable.

2885

**Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Merci.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2890

Oui, moi, j'arrive à ma dernière question pour le ministère. J'aimerais que vous me parliez de la définition des limites et de la reconnaissance possible des limites de la réserve de biodiversité Pasteur sur le terrain.

2895 Est-ce que ça correspond à des traits facilement reconnaissables? Est-ce que c'est quelque chose qui va être reconnaissable pour un citoyen qui se déplace dans la réserve faunique? Comment on va se repérer sur le terrain?

**M. PIERRE BERTRAND :**

2900 Oui, monsieur le commissaire. On a fait des efforts pour identifier, utiliser des limites naturelles bien identifiées sur le terrain.

2905 Je peux permettre à un de mes collègues de donner la réponse de façon plus précise. Mais en gros, on a utilisé, dans la mesure du possible, des limites qui sont identifiables facilement sur le terrain: une rivière, un cours d'eau, un tour de lac, un chemin, des choses comme ça.

2910 Alors, peut-être qu'il pourrait vous faire la description. Ou si vous ne voulez pas une description précise à ce moment-ci, ou si vous voulez qu'on sorte la carte, on peut vous la faire si vous le voulez.

**LA PRÉSIDENTE :**

2915 Non, ça va, pourvu que vous nous disiez justement que ce soit des limites qui se repèrent facilement. Mais vous pourriez déposer quelque chose, un document plus précis pour faire la démonstration que c'est ce qui vous a guidé. Ça va?

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

2920 Seulement vous dire la limite, comme le disait Pierre, c'est tout à fait juste là, on utilise les éléments les plus marquants du territoire, lac, rivière, route dans certains cas, ligne de transport hydroélectrique même dans certains cas, parce que c'est très évident pour tout le monde. Et il faut dire que le travail dans le cas de Pasteur a été fait avec une cartographie au 20:1000, ce qui peut quand même faire une différence entre le terrain.

2930 C'est sûr qu'on a de grands territoires à protéger et qu'on n'entrevoit pas de faire un arpentage de ces territoires-là, ce serait incommensurable comme travail. Mais par contre, en utilisant une bonne signalisation lorsqu'on aura un statut permanent aux endroits stratégiques d'utilisation du territoire et en ayant aussi utilisé les meilleurs repères physiques sur le terrain, on devrait bien s'en tirer au niveau de la délimitation.

Alors, pour l'instant, on peut vous déposer une carte au 20:1000 des limites proposées.

2935 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.



**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

2940

En fait, c'est peut-être rendu ma dernière, dernière question. C'est parce que ça m'est revenu à l'esprit. Je cherchais le lac Pasteur, son appellation innue, c'est quoi?

2945

Ma question, c'est: ce territoire du lac Pasteur, qui est occupé par des Innus aussi qui vont dans cette région pour les activités traditionnelles, il doit avoir une connotation, un nom en innu? J'essaie de voir si le ministère connaissait le nom en innu ou si vous le connaissez, ça m'intéresse de le savoir.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2950

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

2955

Non. Mais ça peut être autre chose aussi. En tout cas, l'invitation est faite pour votre mémoire.

2960

Alors, on nous apprend qu'il y a une personne qui doit absolument se présenter ici, c'est monsieur Michel Gignac. On a le temps.

**M. MICHEL GIGNAC :**

2965

Je m'excuse, madame la présidente, c'est que je ne pourrai pas être à Sept-Îles demain, je m'en vais pour trois jours, et vous avez commencé un sujet qui est très intéressant, qui est la réserve faunique Port-Cartier–Sept-Îles, qui est une très belle réserve, très grande et qu'on est d'accord en principe avec le projet.

2970

Mais au point de vue financier – puis là, je ne sais pas si monsieur Bourque vous a fourni ça ou si c'est un secret que je vous sors – au point de vue financier, la réserve, c'est un désastre. C'est la deuxième pire réserve au Québec. Et si on n'avait pas le regroupement SÉPAQ pour nous soutenir, si c'était dans le privé, ce serait la clé dans la porte. Pourtant, on a la plus belle réserve qu'il n'y a pas, avec des prises étonnantes, quantité de poissons en masse, mais on n'a pas la population pour.

2975

Si vous me dites que les revenus qu'il va avoir là-dedans, ça va être enlevé de la réserve, vous nous mettez encore pire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2980

Monsieur Bertrand.

**M. PIERRE BERTRAND :**

2985 Oui, madame la présidente. Je pense que je peux tenter de réitérer ce qu'on a dit tout à l'heure. C'est qu'il n'est pas dans l'intention du ministère d'entrer en compétition avec des activités qui sont déjà effectuées, déjà sous la responsabilité de la SÉPAQ et de la réserve faunique.

2990 Ce que je parlais tout à l'heure, c'est que possiblement le conseil de conservation pourrait vouloir développer une activité éducative ou de mise en valeur avec un organisme ou un privé, mais on parle de services qui actuellement ne seraient pas offerts par la SÉPAQ. Puis on ne dit pas que la SÉPAQ ne pourrait pas devenir aussi un consultant ou un fournisseur de services également pour quelque chose qui ne sont pas dans leur domaine actuellement. Mais on n'a absolument pas l'intention d'être en compétition, non, pour les activités.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourque.

**M. JEAN BOURQUE :**

3000 Si je peux apporter un petit point, c'est que monsieur Bertrand parlait d'activités d'éducation. Puis habituellement, ces activités-là sont gratuites.

3005 Deuxièmement, c'est que le lac Pasteur est très peu accessible. C'est accessible uniquement par voie d'eau. Donc, avant qu'on ait des activités d'éducation, je pense qu'il y a beaucoup de chemin à faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

3010 Puis vous n'aurez pas le droit d'en faire des chemins en plus.

**M. JEAN BOURQUE :**

3015 Mais je ne parlais pas de construction.

**LA PRÉSIDENTE :**

On avait compris.

3020 **M. MICHEL GIGNAC :**

Vous comprenez un peu, madame la présidente, notre inquiétude. Oui, on a un beau

parc, mais on ne veut pas non plus être affectés.

3025 Parce que, je vous répète, j'ai été pendant sept ans président du CAL et je sais que le  
président de la SÉPAQ, lorsque j'allais le rencontrer, il me reconnaissait parce qu'on se battait  
pour la réserve de Port-Cartier–Sept-Îles, pour qu'on puisse avoir des investissements faits dans  
notre région pour améliorer la situation de la réserve, pour améliorer la qualité de pêche et la  
qualité d'hébergement de notre clientèle. Merci.

3030

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on va attendre votre mémoire pour la deuxième partie. Ça va?

3035

D'autres éléments à dire avant qu'on ferme la séance ici? Très bien.

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

3040

Une dernière. Le ministère, quand vous créez une aire protégée comme ça, est-ce que  
vous estimez le temps requis pour assumer les fonctions précisées par le programme? Je pense  
à suivi, coordination, animation, support scientifique, ça correspond à quoi pour une réserve  
comme Pasteur? Est-ce que vous avez des effectifs, l'argent pour pouvoir assumer ces fonctions-  
là ou c'est sur papier?

3045

**M. PIERRE BERTRAND :**

Monsieur le commissaire, votre question est fort pertinente et, comme on dit à l'école, ça,  
c'est une bonne question parce qu'on n'a pas la réponse. C'est souvent ça quand on dit: «ça,  
c'est une bonne question», c'est parce qu'on ne connaît pas la réponse.

3050

Écoutez, on est à nos premiers balbutiements. Il n'y a encore aucune aire protégée de  
créée de façon officielle au Québec. Les premiers, on ose croire que ça va être les Monts Groulx,  
et possiblement pas, il va peut-être en avoir d'autres avant qui vont arriver plus vite.

3055

On n'a pas vécu cette expérience-là encore. On n'a pas vécu un plan d'action. On n'a pas  
vécu un plan de conservation. On n'a pas l'expérience non plus de comment ça va se passer et  
l'échéancier pour nous est difficile à évaluer. Alors, moi, je peux vous dire que votre question va  
demeurer sans réponse précise parce qu'on ne l'a pas vécu encore.

3060

**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

3065

Et lorsque vous déposez ou le ministre dépose le mémoire au gouvernement pour  
l'approbation du cabinet, est-ce qu'il y a lieu d'avoir une évaluation des coûts de cette mise en  
place d'aire protégée? Il me semble que c'est une question, un critère de décision essentiel pour  
le Conseil des ministres?

**M. PIERRE BERTRAND :**

3070 Écoutez, je peux vérifier les détails. Je peux aller faire la quête d'information en fin de  
journee ou demain matin et vous transmettre ça, si possible, demain soir, ou peut-être plus  
approprié jeudi ou carrément vous le déposer sur papier.

3075 Il y a certainement un dépôt d'un plan avec une évaluation financière, mais on n'en a pas  
encore déposé de création officielle. Alors, on n'a pas vu, de mémoire, de création officielle  
encore, de création finale. Votre logique est là, c'est fort probablement le cas, mais ce n'est pas  
encore arrivé là.

3080 Peut-être que monsieur Brassard, qui est de la direction à Québec, a peut-être un peu  
plus d'information technique.

**M. FRANÇOIS BRASSARD :**

3085 Oui. En fait, on va retrouver ces éléments-là dans le plan d'action, le prochain plan  
d'action sur les aires protégées qui est encore à l'étude au gouvernement actuellement pour la  
période 2005-2008. Il y a des budgets dans ce plan d'action là qui sont prévus pour la gestion des  
aires protégées d'une manière concrète. Mais pour l'instant, vous comprendrez qu'on ne peut pas  
vous présenter ces chiffres-là parce qu'ils sont encore en discussion.

3090 Alors, ça vient d'un souhait évident de notre ministère de rendre concrète la gestion et de  
soutenir du mieux possible ces comités-là, tant sur le plan de la coordination que du support  
scientifique, mais aussi du financement concret pour la gestion et la mise en valeur dans certains  
cas.

3095 Par contre, on voit aussi, la vision des réserves de biodiversité, c'est une prise en  
compte par le milieu, c'est-à-dire une responsabilisation vis-à-vis la conservation du milieu, des  
gens, c'est-à-dire qu'il y a une initiative de la part des gens qui est très grande, qu'on laisse une  
très grande place à l'initiative. On ne veut pas avoir des projets dirigistes où le gouvernement  
décide de chacun des éléments.

3100 Nous, notre responsabilité, c'est la biodiversité. Mais la mise en valeur, dans notre  
vision, ça doit venir du milieu. On est prêts à l'appuyer dans certains cas, même financièrement  
s'il le faut, et c'est le plan d'action qui détaillera ça. Mais nous, en tant que ministère, on va rester  
à s'occuper vraiment du maintien de la qualité de la biodiversité des écosystèmes et les initiatives  
locales, régionales sont les bienvenues.

3105 Alors, c'est un peu la philosophie qu'on a.

**LA PRÉSIDENTE :**

3110 D'accord. Alors, merci. Nous allons reprendre demain soir à Sept-Îles, à l'Hôtel Sept-Îles, à 19 h. Alors, vous êtes tous les bienvenus. Merci de votre collaboration. Bonsoir aux internautes.

\* \* \* \* \*

3115 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3120 Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**